

Editorial	1
Chronique judiciaire. — Chronique ouvrière. — Bulletin météoro- logique — Nécrologie	2
Propos féminins — Feuilleton. . .	3
R.S.V.P. — Bridge — Mots croisés.	4
Spectacles. — Radio	5
Sport	6
Finance	10

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press
Membre de l'Association des journaux
Membre de la Canadian Daily Newspaper AssociationCanada est publié par la Compagnie de Publication de
Canada Limitée, au numéro 33, rue Saint-Jacques
à Montréal

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	
Par la poste	
Canada (incl. Mont. et Québec)	\$ 4
Etats-Unis et Empire Britannique	\$ 6
Union Postale	\$ 12
Livraison à domicile	
Montréal et Québec	\$ 4
Tous les abonnements sont payables d'avance	

Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

MARDI, 20 AOUT 1940

L'inscription nationale

D'après les premiers rapports reçus à Ottawa, c'est avec une spontanéité bien patriotique que les Canadiens de toutes les parties du pays se portent vers les bureaux où se fait l'inscription nationale. Dans notre province la réponse du public n'est pas moins digne d'une population qui comprend son devoir et se montre toute disposée à l'accomplir avec empressement. Dès les premières heures de la journée d'hier, les gens se sont rendus nombreux aux bureaux établis à cette fin. Dès avant l'heure fixée pour l'ouverture on attendait aux portes.

Cela continuera aujourd'hui et demain. Demain soir, à dix heures, il faudra que tout soit terminé. C'est dire qu'il serait prudent de ne pas attendre à la dernière minute. Car les formulaires sont assez longues à remplir et il est important de tout terminer dans les délais imposés. Car ceux qui négligeraient de remplir ce devoir national s'exposeraient à des sanctions assez sévères. En cas d'abstention on est en effet passible d'une amende de \$200 ou d'un emprisonnement de trois mois (ou des deux à la fois) et chaque jour de retard comporte une amende supplémentaire de dix dollars.

La sévérité des sanctions est proportionnée à l'importance de l'inscription. Il s'agit en effet d'établir le bilan des aptitudes de tous les Canadiens, d'effectuer en quelque sorte l'inventaire de ce que chacun de nous est capable de faire. Un inventaire qui resterait incomplet serait en partie inutile, pourrait même induire dangereusement en erreur les gouvernants du pays. Car ils auraient une fausse idée de l'utilisation possible des aptitudes de la population, ce qui risquerait de diminuer le rendement global de notre main-d'œuvre en un temps où chacun doit tendre tous ses efforts pour porter ce rendement à son maximum.

Que ce ne soit donc pas la crainte des sanctions, mais l'accomplissement spontané d'un devoir bien compris et accepté, qui dirige aujourd'hui et demain vers les bureaux d'inscription ceux qui n'ont pu s'y rendre hier. La mobilisation industrielle pour notre participation économique à la guerre à l'hitlérisme est à ce prix.

Défaite britannique en Somalie

L'évacuation complète de la Somalie par la petite garnison britannique qui en avait la garde était prévue depuis quelques jours. L'écrasante supériorité numérique des Italiens dans cette région ne pouvait guère avoir d'autre résultat que celui qu'annonçait hier le gouvernement de Londres, étant donné que la Grande-Bretagne ne pouvait pas envoyer de renforts à son *Camel Corps*, qui comptait à peine deux mille hommes.

Il ne faudra pas s'étonner de voir l'Italie faire grand état de cet échec britannique. Sa victoire, cependant, est à peine glorieuse, car le Duc d'Aoste, cousin du roi Victor-Emmanuel, qui a mené cette offensive, disposait de forces cinq fois supérieures à celles de ses adversaires. Toutefois, comme c'est une victoire italienne ce ne peut être, de l'autre côté, qu'une défaite britannique, la première de quelque importance depuis l'ouverture des hostilités en Afrique.

La retraite des forces britanniques s'est effectuée en bon ordre et témoigne de la bravoure et de la ténacité des soldats du *Camel Corps*, l'une des unités réputées de l'armée britannique, et qui avait gardé son nom en dépit de la motorisation à peu près complète de son équipement. Ce que l'Italie n'avouera pas, c'est le prix que lui coûte l'occupation de ce territoire désertique, brûlé par le soleil africain et exposé aux ravages périodiques de la mousson. La petite garnison britannique, qui devait savoir mieux que tout autre quelle serait l'issue du combat, s'est défendue vaillamment, reculant systématiquement vers la mer et harcelant les Italiens d'incessantes escarmouches d'arrière-garde et de raids aériens. Le cinéma, qui a su exploiter si brillamment, dans le passé, les exploits des garnisons britanniques des Indes, trouvera dans les épisodes de cette retraite le sujet de films épiques.

La perte de la Somalie n'a aucune signification économique. Ce territoire de 68,000 carrés, habité par 345,000 indigènes reconnus pour leur férocité, n'a jamais payé ses frais sous le protectorat britannique, en dépit du commerce de peaux et d'aromates que

les Anglais y avaient établi. Il n'avait pas fallu moins de vingt ans à l'Angleterre, souvent appuyée par l'Italie, qui possédait le territoire voisin, pour subjuger les sauvages Somalis et établir une police à peu près stable dans cette région. Mais la Grande-Bretagne tenait à la Somalie pour des raisons stratégiques. Cette partie de la péninsule commande en effet la base britannique d'Aden, de l'autre côté du golfe du même nom, à l'extrémité nord s'ouvre par le canal de Suez. D'autre part, Berbera, port de la Somalie britannique, est le seul havre bien protégé de tout le golfe d'Aden.

La Somalie évacuée par les Anglais, nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de l'offensive italienne contre l'Egypte.

M. Savignac en Abitibi

Le président du Comité exécutif de Montréal, M. J.-M. Savignac, revient d'un voyage en Abitibi. Il était allé se rendre compte de la façon dont se tirent d'affaires les anciens Montréalais devenus colons. Sur ce point le président de l'Exécutif rapporte un témoignage nullement équivoque : le mouvement de colonisation commencé en 1935 par la ville de Montréal avec la collaboration du gouvernement de la province est un succès, un grand succès, précise M. Savignac.

Grâce au climat favorable et aux conditions avantageuses que le gouvernement fait aux colons, l'établissement sur les terres de l'Abitibi est la meilleure forme de secours qu'on puisse apporter aux familles de chômeurs. Grâce à cela, dit encore M. Savignac, ceux qui quittent la ville pour s'établir en Abitibi "ne se lancent pas dans une aventure risquée, mais dans une entreprise qui a toutes les chances de succès."

A son avis, il y aurait encore des améliorations à faire. Mais telle que se pratique actuellement la colonisation en Abitibi, le résultat est beaucoup plus encourageant, si bien que le visiteur n'a rencontré au cours de sa tournée que des familles qui font très bien leur vie et sont contentes de leur sort. D'ailleurs il est un fait qui illustre bien cette constatation : des quelque 700 familles montrealaises qui se sont établies depuis 1935 sur des terres de colonisation en Abitibi, une trentaine seulement sont revenues.

Le témoignage de M. Savignac est précieux. Le président de l'Exécutif n'a aucun intérêt à fausser les faits pour les présenter sous un jour plus favorable que celui de la réalité. Son inclination à signaler au gouvernement provincial les améliorations qui lui paraissent opportunes démontre qu'il n'a pas vu ou cherché à voir que le beau côté de la colonisation.

En vérité il ne faudrait pas, même après un témoignage comme celui-là, confondre les terres de colonisation avec le paradis terrestre. La colonisation a toujours été et reste encore un métier d'hommes énergiques et bien résolus à travailler avec ardeur pour s'établir sur des terres nouvelles. Bien fol serait celui qui, apprenant de M. Savignac que les colons montrealais sont contents de leur sort en Abitibi, croirait pouvoir aller s'y établir sans effort et y vivre sans labeur ni difficulté.

Pas plus en Abitibi qu'ailleurs on ne gagne sa vie en se tournant les pouces. Il ne faudrait pas faire dire cela au président de l'Exécutif. Seulement son témoignage confirme hautement celui de voyageurs et d'enquêteurs qui l'ont précédé : à qui veut s'en donner la peine, le succès est assuré en Abitibi, même aux colons venus des villes qui veulent profiter des avantages que les gouvernements leur accordent aujourd'hui. Les résultats obtenus depuis cinq ans par près de 700 familles montrealaises le prouvent surabondamment.

Choses du temps

M. Max Seigler fait du zèle

Le conseiller municipal du quartier Laurier, M. Max Seigler, se propose, s'il faut en croire le *Herald*, de protester, au conseil municipal, contre la pratique établie de tenir les piscines municipales fermées le dimanche. M. Seigler est d'avis que ces piscines devraient être ouvertes le dimanche encore plus que tout autre jour, parce que les gens du peuple n'ont pas les moyens de conduire leurs enfants à la campagne durant le congé de la fin de semaine.

M. Seigler parle évidemment pour les siens et nous ne l'en blâmons pas, encore qu'il aurait pu, nous semble-t-il, s'exprimer avec plus de modération et d'interdiction de faire de la démagogie avec cette question. Mais il est archaïque.

Les piscines municipales sont ouvertes aux enfants, à tous les enfants, aux petits Juifs comme aux autres, six jours par semaine. On les ferme le dimanche justement parce que c'est le dimanche, qui est une journée pas comme les autres, pour les catholiques. Nous n'entendons pas les parents canadiens-français demander l'ouverture des piscines le dimanche parce que, ce jour-là, dans nos familles, les enfants ont leurs beaux habits et que les mamans s'évertuent à leur faire respecter la consigne de la propreté. Ils ont le droit de se divertir, ce jour-là tout autant que les autres, mais on leur a fait comprendre qu'un enfant bien élevé ne doit, le dimanche, ni se salir ni être débraillé. Tant pis si M. Seigler trouve cet argument puéril. C'est comme cela !

Les progrès de l'embauchage

L'hon. T.-D. Bouchard, ministre des Travaux publics, faisait récemment d'intéressants commentaires sur la diminution du chômage dans notre province.

Ce sont là d'ailleurs des faits qui sont abondamment confirmés par les chiffres de récentes statistiques fédérales, dont fait mention le *Bulletin* de la Chambre de Commerce de Montréal, (numéro d'août).

L'embauchage dans les établissements industriels du pays accusait en effet, au 1er juin, un accroissement de près de soixante-cinq mille employés sur ce qu'il était au premier mai dernier, soit "le plus haut chiffre pour le 1er juin depuis que de telles statistiques sont compilées — à l'exception de 1929." Mais voici ce qu'ajoute le *Bulletin* pour ce qui a trait spécialement à la province de Québec :

Dans Québec, la courbe est ascendante dans la plupart des groupes industriels. La construction surtout rapporte des augmentations très fortes dans son personnel, mais il y a aussi de nombreuses améliorations dans le domaine de la fabrication et du transport. Les mines et le commerce montrent une amélioration moindre. La pulpe et le papier, le fer et l'acier, le bois, les produits alimentaires, l'argile, le verre et la pierre rapportent l'amélioration la plus considérable. Mais il y en a aussi une à signaler dans le tabac, les produits chimiques, les accessoires électriques, les métaux non ferreux et d'autres industries. Seuls, le cuir et le caoutchouc sont en arrière.

Dans le Québec, les statistiques nous apprennent que 3,015 établissements ont employé 351,911 travailleurs de plus qu'au premier mai. L'augmentation générale de mai à juin pour cette année excède de beaucoup celle de la moyenne des années 1921-1939 mais elle est moindre que celle de l'an dernier, alors que 2,897 établissements avaient 314,777 employés à comparer avec 317,521, au mois précédent.

Dans notre ville, la situation industrielle n'est pas autre ainsi qu'on peut en juger par les commentaires suivants :

A Montréal, 1,799 établissements employaient au 1er juin 176,777 personnes, ce qui donne 3,229 de plus qu'au 1er mai. La plus grande augmentation se remarque dans l'industrie du fer et de l'acier. Il y a aussi progrès dans le textile, les produits alimentaires, le tabac, l'argile, le verre, la pierre, les accessoires électriques.

Le cuir est en arrière. Le transport, la construction et le commerce ont eu plus d'employés à leur service. L'index, 113,5 (1926 égale 100) est de 5 points plus élevé que celui de juin 1939, bien qu'il cette date l'avance sur l'année précédente ait été plus forte encore.

En résumé, la situation de l'emploi est meilleure qu'elle ne l'a été depuis longtemps, depuis toujours si l'on excepte 1929. Il y a pourtant lieu de se demander si cette augmentation correspond à une réelle amélioration de la situation économique et du problème de l'emploi. On peut douter que le nombre d'employés augmente au même rythme que le chiffre des personnes employables. D'un autre côté les millions de dollars apportés à l'industrie par les contrats de guerre ressemblent étrangement à de l'inflation.

Pourtant mieux vaut se contenter de constater, pour le moment du moins, cela va mieux. Ce devrait être le principal.

Il ne fait pas de doute que tous ces chiffres qui remontent au mois de juin dernier se soient encore sensiblement accrus depuis cette date.

Poussière d'astres

De récentes communications à l'Académie des sciences et une étude de M. Fabry dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* détournent notre attention de notre malheureuse planète et nous attirent bien au-delà du monde solaire, dans les espaces immenses où se meuvent les étoiles. Nous savons que ces espaces sont vides. Il ne s'agit pas de revenir sur la vieille dispute du vide et du plein ni de savoir quel est le mode de transmission de la lumière. Autrement l'on avait besoin d'un éther remplissant toute l'étendue. Aujourd'hui, depuis Einstein, on considère à peine l'éther comme le sujet d'un problème de physique. Les questions de "réalité" ont perdu beaucoup de leur importance et c'est faire preuve de bien peu de distinction en physique que de ne pas accorder la seule réalité aux formules mathématiques. De servante qu'elle était autrefois, la mathématique est devenue reine. Elle exerce son despotisme sur notre expérience.

Au grand télescope du mont Wilson, en Californie, on a reconnu, il y a une vingtaine d'années, que les nébuleuses les plus lointaines, celles qui sont en dehors de la Voie lactée, ont un spectre lumineux d'autant plus dilaté vers le rouge (par comparaison avec un spectre supposé normal) qu'elles sont plus lointaines. L'idée la plus naturelle consistait peut-être à admettre que les diverses fréquences composant le spectre s'abaissent plus ou moins inégalement dans leur voyage à travers l'espace. Plus la lumière viendrait de loin, plus elle serait rouge. On a préféré attribuer ce phénomène spectral à la vitesse des nébuleuses en s'appuyant sur le principe de Doppler-Fizeau qui veut qu'une source vibratoire gagne en longueur d'onde quand elle s'éloigne. Mais le calcul a donné des résultats effrayants. C'est à des dizaines de milliers de kilomètres par seconde que ces univers fuient la terre. Une des dernières estimations faites par Hubble, pour un recul vers le rouge de 2 millions de millimètres, conduit à la vitesse inimaginable de 69,000 kilomètres par seconde, près du quart de la vitesse de la lumière ! Ce que les physiciens accordent à un fragment d'atome, ils commencent à douter qu'on puisse l'attribuer à un univers.

En vérité, les plus pondérés d'entre eux se demandent s'il est nécessaire de recourir à des hypothèses aussi bizarres que celles d'un espace qui se gonfle pour expliquer les enregistrements un peu confus du spectrographe. Comme on vient de le dire, ne serait-il pas plus simple d'admettre que la lumière rougit avec l'âge ? La croyance que le vide est un néant de matière pouvait justifier la permanence de la vibration électro-magnétique. On est bien revenu de cette métaphysique un peu naïve. L'espace cosmique n'est pas pur, il est encombré, entre les amas de matières qu'on nomme étoiles ou nébuleuses, d'une poussière plus ou moins ténue qui peut à la longue faire obstacle à la lumière et non seulement ralentir sa vitesse, mais dissocier ses fréquences en altérant surtout celles qui transportent le moins d'énergie, c'est-à-dire les plus proches du rouge dans le spectre visible. Sans doute il y a des expériences qui semblent prouver que vitesse et fréquence des sources extraterrestres sont les mêmes qu'au laboratoire. Ces expériences sont-elles si sûres ? Comme pour celle de Michelson sur laquelle est assise (qu'on le veuille ou non) la théorie de la relativité, il serait qu'avant de s'élever dans des spéculations grandioses on consacrât des années et des années à acquiescer des bases expérimentales irréprochables.

C'est de l'expérience que partent MM. Barbier et Chalange, astronomes à l'Observatoire de Paris, en recherchant "la loi d'absorption de la lumière par la matière interstellaire". Que peut-il donc y avoir dans ce prétendu vide entre les étoiles ? Ce sont, nous dit M. Fabry, des électrons libres, positifs et négatifs, des atomes neutres et ionisés, des molécules, des corpuscules de diverses grosseurs, depuis le dixième de millimètre jusqu'aux grains visibles et même aux météorites. Or ces obstacles plus ou moins sensibles absorbent une partie de l'énergie lumineuse qui les traverse. Il n'y a pas d'étoile qui ne donne pas un spectre discontinu, coupé de raies noires indiquant ainsi une absorption par des gaz ou des vapeurs. Pour le soleil, Rowland a observé plus de 20,000 lignes et tout l'art du spectroscopiste est de démêler leur origine, car les unes proviennent de l'atmosphère solaire, les autres de l'atmosphère terrestre. On n'avait pas songé qu'il pût y avoir aussi celles d'une atmosphère intermédiaire. Cette atmosphère est négative entre le soleil et la terre par suite de leur courte distance, elle reprend son importance pour les étoiles lointaines. C'est toujours en étudiant le décalage relatif des raies produites par la vitesse de l'étoile en direction de notre œil, qu'on l'a mis en évidence pour la première fois, il y a une trentaine d'années. Au milieu des raies spectrales qui se sont déplacées, il y a des raies qui n'ont pas bougé et qui dénotent par leur écart le milieu intermédiaire. Ce milieu est constitué par des atomes de calcium ionisés.

En cherchant bien, on trouve qu'il y avait autre

chose que des nuages de calcium dans l'espace, à savoir des atomes de sodium neutre, du potassium neutre et du titane ionisé, plus d'autres atomes ou molécules encore indéterminés. Le calcium et le sodium seraient répartis à peu près uniformément, mais ils seraient dans un état de rareté extrême : une pointe d'épingle diluée dans un intervalle que la lumière mettrait cent mille ans à parcourir !

A la station astronomique de la Jungfrau, MM. Barbier et Chalange ont comparé les étoiles dont le spectre est normalement rouge, c'est-à-dire dont la température, telle qu'elle est révélée par la couleur, est inférieure à celle des étoiles de même type spectral. Ce rougissement est dû à l'absorption de la lumière par la matière cosmique interposée entre les étoiles et nous. Cherchant la loi de cette absorption, les auteurs ont trouvé qu'elle n'était pas la même pour toutes les étoiles. L'absorption n'en croît pas moins avec la distance et avec la fréquence lumineuse considérée. Les milieux absorbants ne sont pas immobiles : on tend à croire qu'ils participent de la vitesse de la galaxie. Il est vraisemblable qu'ils sont composés de nuages de vitesse différentes, et l'analyse de ces vitesses sera un travail très difficile.

Eddington a calculé que la matière cosmique interstellaire ne peut pas dépasser une certaine densité, à savoir celle qui correspondrait à un kilo de matière diffusée dans un volume aussi grand que la terre. Dans cette poussière subtile, les atomes capables d'absorber la lumière des étoiles, c'est-à-dire de vibrer à la même fréquence que la radiation qui les frappe, seraient en proportion très faible. Conséquence de cette perte d'énergie, la température de l'espace ne serait pas égale au zéro absolu, mais porterait un corps noir à la température de 3° (-270° C).

La lumière ne frappe pas que des particules capables d'absorber à l'élément telle ou telle de ses radiations : elle est elle-même diffusée en tous sens et, par conséquent, affaiblie dans toute la gamme spectrale, encore qu'inégalement, selon la longueur d'onde. Cette lumière diffusée est plus ou moins polarisée (c'est-à-dire qu'elle ne vibre plus dans tous les sens) à raison de la petitesse des particules. Tous ces effets sont d'une séparation et d'une mesure délicates et les calculs ne sont d'ailleurs pas exempts d'hypothèses. La méthode qui donne les meilleurs résultats consiste à comparer les spectres des étoiles de même type à un spectre de laboratoire bien connu, comme celui d'un tube à hydrogène. Ayant défini auparavant l'"indice de couleur" normal de ce type stellaire, on observe les différences entre les indices de couleur des étoiles et on les rapporte à l'absorption de la matière cosmique interposée. Notre nébuleuse, la Voie lactée, ayant la forme d'un disque, aplati, il n'est pas surprenant qu'on lui trouve une plus grande absorption dans le sens diamétral. Lorsque l'étude de la poussière d'astres a bien commencé, il est possible qu'elle change nos idées sur la propagation de la lumière.

René SUDRE.

(Le Journal des Débats)

Géographie politique du Caucase

Comme la Russie a voulu par l'isthme carélien et la Finlande atteindre l'Occident, la Baltique et l'océan Atlantique, par l'isthme caucasien elle a cherché depuis plus de deux siècles un chemin vers le monde musulman, le golfe Persique et l'océan Indien. La comparaison doit s'arrêter là. Rien de plus dissemblable, physiquement et humainement que la Finlande et le Caucase.

La "chaîne" (ici le mot est géographique exact) du Caucase barre l'isthme du nord-ouest au sud-est depuis les boues volcaniques de Taman jusqu'à celles de l'Apchérone, depuis les champs de pétrole de Maïkop jusqu'à ceux de Grosny et Bakou. Mais la barrière a des fissures et la montagne est un milieu anthropogéographique bien caractérisé dans la diversité même de ses paysages et de ses populations.

La facile montée du versant nord a dès le dix-huitième siècle tenté l'envahisseur russe. Point d'obstacles naturels entre les steppes du Don et le Caucase. Région sans originalité : le gouvernement de Stavropol est une partie non différenciée de la Nouvelle-Russie. Le territoire Nord-Caucasien est une steppe assez fertile où les tsars poussèrent les turbulents cosaques Zaporogues. Mais dans le Kouban et jusqu'en Abkhazie subsistait la forêt primitive : la montagne prend presque subitement toute sa hauteur. La côte n'a point d'abris naturels et il a fallu des efforts coûteux pour aménager Novorossisk qui n'est guère que le port des pétroles du Kouban. Montagnes et forêts presque dépeuplées par la fuite des Tchérkesses et des Abkhazes devant l'invasion russe n'ont reçu qu'une colonisation clairsemée.

Dans le centre la montagne prend toute sa puissance : c'est le pays des glaciers, où l'Elbruz, le Kazbek et cinq autres pics dépassent 5,000 mètres — misérable sur le versant nord, plein de grandeur et de charme sur le versant sud trois fois plus étendu. La grande voie de pénétration russe, bien gardée, a fait abandonner les cols secondaires ; en 1875 les Russes ont construit (pour dominer le Caucase) comme le dit son nom, la voie de Vladikavkaz, le colchémisme a fait Ordojnikov sans rien changer à sa destination ; de la part la route militaire de Géorgie, qui par le col de Darial (2,379 mètres), atteint Tiflis sur la Koura, capitale de la Transcaucasie.

En avançant vers l'est, la montagne devient pays de refuge, conservatoire de peuples et de langues aux filiations et aux parentés obscures. Le centre a les Ossètes, "portiers du Caucase", loyaux à l'Etat russe ; sur les plateaux du Terek les Kabardes en manteau chargé de cartouchières et bonnet de fourrure sont devenus pour les étrangers la personnification du Caucase pittoresque ; dans leurs villages aux hautes tours de garde rectangulaires coiffées de tuile noire, les Ingouchs musulmans vivent comme si Marx et Lénine n'avaient jamais existé. La Géorgie centrale a les Khevsours qu'on imagine descendre des Croisés à cause de leurs cottes de mailles et de leurs boucliers. Et tout proches, les Tchétchènes ne se sont jamais courbés devant aucune domination étrangère.

En bordure de la Caspienne, le plateau désertique du Daghestan et les sables brûlants où vivent des Tatars et des Iraniens ont fait justement dire au géographe français Blanchard que "le Caucase commencé en Europe finit en pleine Asie".

Tandis que le Caucase restait le pays des clans et des petits peuples, en Transcaucasie se développaient de véritables Etats : Géorgie, Arménie et récemment Azerbaïdjan.

La Géorgie fut au moyen âge la grande puissance du versant méridional. Au douzième siècle elle dominait tout l'isthme, se créant une civilisation plus européenne qu'asiatique, chrétienne, douce et joyeuse, sur un territoire qu'Elisée Reclus tenait pour l'un de ceux où la nature est la plus belle du monde — l'ancienne Colchide où des enthousiastes entreprirent naguère d'identifier le site du paradis terrestre. Malheureusement région difficile à défendre, que Grecs, Romaines, Musulmans, Russes ont plus ou moins tenue en vasselage pendant les deux tiers de son histoire. Si bien que son dernier roi, Georges — pour la sauver des Musulmans, — crut sage de la "léguer" à son lit de mort au tsar Paul Ier, en 1799. Et la Russie, tsariste ou bolcheviste a également tenu à conserver cette route d'Anatolie dont les alliés de 1919 avaient voulu faire un Etat libre.

De même l'Arménie, qui commande aussi une route vers la Turquie et en outre le chemin de Bagdad et de l'Iran, n'est plus qu'une minuscule "république" dans l'empire soviétique, russe. Sa superficie atteint à peine 1/5 et sa population un peu plus de 1/4 de celles de la Transcaucasie. Mais les Arméniens sont 85% des habitants de leur république, et 12% de ceux de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan. Et Tiflis et Bakou sont pour une part des villes arméniennes.

L'Azerbaïdjan est beaucoup plus qu'un Etat artificiel du pétrole. Si Bakou représente toute sa vie économique 63% de son peuple sont des musulmans : pasteurs nomades et pauvres paysans sans doute, mais bien entre l'Europe et l'Asie musulmane. Et de Bakou partent non seulement le chemin de fer de Russie par Tiflis et Rostov, non seulement le Transcaucasien vers la mer Noire, mais aussi les vapeurs qui relient le Caucase à Krasnovodsk, tête de ligne de ce chemin de fer de Bouk-

hara et du Turkestan dont on a dit qu'il tint l'une des premières places dans les cauchemars des hommes d'Etat victoriens.

Car le Caucase est pour la Russie l'entrée du monde musulman. Et sa géographie politique a pour base aux yeux des Russes à la fois l'exploitation des puits qui produisent les 2/3 des pétroles de leur empire et la possession des têtes de ligne vers les pays islamiques, vers la Méditerranée, le golfe Persique et l'océan Indien.

Y.-M. GOBLET

Les Chevaliers Teutoniques

Apostasie d'Albert de Brandebourg

Le 15 juillet 1410, l'armée du roi de Pologne Ladislas V Jagellon et de Witold, grand-duc de Lithuanie, comptant 160,000 hommes, et l'armée de l'Ordre, comprenant 83,000 guerriers, avec tous les Chevaliers, se rencontrèrent dans la plaine située entre les villages de Tannenberg et de Grunewald. A la fin de la journée, 100,000 cadavres couvraient le champ de bataille : 40,000 Teutoniques, dont le grand-maître Ulrich de Jungingen, et 60,000 Polonais, Lithuaniens et guerriers mercenaires tatars, hongrois, bohémien. La bannière de l'Ordre, son camp avec ses trésors et une foule de prisonniers tombèrent au pouvoir du roi.

Un Chevalier, Henri de Plauen, commandeur du château de Schwetz, se jeta dans Marienburg et y résista aux assauts des Polonais. Une invasion des Hongrois dans son royaume obligea Ladislas à lever le siège, après avoir signé le traité qui lui restituait la Samogitie.

L'Ordre était saisi, mais sa puissance ne se releva jamais du désastre de Tannenberg. Les discordes sévères dans son sein ; les conspirations se multiplièrent. En 1422, une nouvelle invasion des Polonais et des Lithuaniens lui enleva la Sudavie. La Poméranie fut perdue en 1436.

Les guerres continuelles et le poids des impôts qui en résultait aggravèrent les troubles intérieurs. En 1453, la guerre civile éclata. Nobles et bourgeois confédérés enlevèrent ou détruisirent tous les châteaux de l'Ordre, à l'exception de ceux de Marienburg, de Stuhm et de Konitz. Les rebelles appelèrent à leur aide le roi de Pologne Casimir IV, qui lui offrit la suzeraineté du pays. Casimir vint assiéger Marienburg, mais ne put s'emparer de cette place. Il essaya une lourde défaite devant Konitz.

Les Chevaliers reprirent plusieurs villes et châteaux. Mais la guerre se poursuivait. Le grand maître Louis d'Erlichshausen (1450-1467) se vit obligé de donner aux mercenaires, en garantie de leur solde arriérée, des forteresses et des provinces, avec faculté de les vendre, en cas de non-paiement. A l'échéance, l'Ordre teutonique ne se trouvant pas en mesure de s'acquitter, la nouvelle-marche fut livrée par les chefs des lansquenets, à Frédéric II, électeur de Brandebourg, moyennant 100,000 florins.

Les mercenaires vendirent Marienburg et d'autres châteaux au roi de Pologne et aux insurgés. Le grand maître se retira à Königsberg, qui devint le siège de l'Ordre.

La paix fut enfin conclue à Thorn, le 19 octobre 1466. Les Chevaliers cédèrent à la Pologne plus de la moitié de leurs possessions : les pays de Culm et de Michellow, les évêchés de Culm et d'Ermland, la Poméranie avec les villes de Dantzic, de Thorn, d'Elbing et de Marienburg. Ils ne gardèrent que le reste de la Prusse qu'ils titrent de fief, sous la suzeraineté du roi de Pologne. Le grand maître devint prince polonais et conseiller du royaume.

Il était réservé à un Hohenzollern, cadet de la maison de Brandebourg, de porter le coup mortel à l'Ordre en Prusse.

En choisissant le margrave Albert de Brandebourg comme grand maître (1511), les Chevaliers espéraient s'assurer l'appui d'une maison puissante qui les aiderait à reconquérir leur indépendance. Albert commença par refuser l'hommage à son oncle Sigismond Ier, roi de Pologne, mena contre lui une longue guerre, mais signa, le 15 août 1525, le traité de Cracovie par lequel, renonçant à la dignité de grand maître et à tout lien avec l'Ordre, il se faisait reconnaître et épousa Anne de Mecklenbourg-Schwérin. La maison de Kettler régna en Courlande jusqu'en 1711, époque où le duché fut annexé par Pierre le Grand.

Après la rupture de ses vœux, Albert sécularisa la Prusse, embrassa la Réforme et épousa Dorothea, fille du roi de Danemark. Une dizaine de Chevaliers seulement le suivirent dans son apostasie. Cette forfaiture fut accomplie à l'instigation de Luther, ainsi que le prouve une lettre du moine hérétique de Wittenberg, datée du 4 juillet 1524 et adressée à son disciple, l'Augustin "fréroté" Jean Brismann.

La Prusse ducale ou orientale passa, en 1618, dans la branche aînée de la maison de Brandebourg. Quant à la Prusse royale ou occidentale, elle resta à la Pologne jusqu'au partage de 1773.

Le mauvais exemple est contagieux. En 1561, Gothard Kettler, maître-prince de la Livonie teutonique, livra cette province au roi de Pologne Sigismond-Auguste. En récompense de sa fidélité, Kettler fut créé duc de Courlande et de Semigale. Il se convertit au luthéranisme et épousa Anne de Mecklenbourg-Schwérin. La maison de Kettler régna en Courlande jusqu'en 1711, époque où le duché fut annexé par Pierre le Grand.

A la suite de la trahison d'Albert de Brandebourg, qui marqua la fin de l'existence politique de l'Ordre, les Chevaliers restés fidèles au catholicisme nomèrent un nouveau grand maître, Walter de Kronberg, qui établit sa résidence à Mergetheim, en Wurtemberg.

L'Ordre continua à se maintenir à ses vastes domaines, divisés en baillages ou provinces : celle d'Alsace et Bourgogne, d'Autriche, de Bohême, d'Etich ; de Franconie, de Hesse, d'Utrecht-Albion, de Thuringe, de Westphalie, de Lorraine et de Saxe. Ces baillages étaient subdivisés en commanderies. Les grands maîtres étaient princes ecclésiastiques du Saint-Empire.

Supprimé par Napoléon, le 24 avril 1809, dans les Etats de la Confédération du Rhin, l'Autriche accueillit l'Ordre teutonique et l'empereur s'en déclara le protecteur perpétuel. Le grand maître était toujours un membre de la maison impériale.

L'archiduc Eugène fut le dernier. Dans l'annuaire de Gotha de 1938, il est inscrit comme "cavalier" grand-maître, résidant au château de l'Ordre teutonique, à Gumpoldskirchen, près Vienne. Nous ne pouvons le suivre en 1939, la maison de Habsbourg ayant, seule parmi les anciennes monarchies, disparu du dernier Gotha sur l'ordre de Hitler.

H. de GRANVILLE.

(La Croix)

Rasoirs de pierre

En explorant la Mésopotamie, des savants ont découvert des rasoirs datant de bien avant notre ère chrétienne. En examinant ces rasoirs, on a l'impression que les habitants des rives de l'Euphrate et du Tigre attachaient un grand prix à paraître en public rasés de près. Les lames sont composées d'un morceau de pierre très aiguisée présentant une de ses extrémités un trou permettant le passage du doigt afin de le tenir.

Un des membres de l'expédition a eu l'idée de repasser une de ces lames et de s'en servir. Le résultat de l'opération a été surprenant et le savant a déclaré à qui a voulu l'entendre que les rasoirs modernes ne sauraient nullement remplacer les lames dont on venait de faire la découverte et qui avaient servi à des hommes vivant il y a plusieurs dizaines de siècles.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service courtis.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. Archambault

Le cargo français saisi est maintenant libéré

Le greffier de la Cour d'arrondissement émet l'ordonnance de libération

Le cargo français transporteur de bananes que son équipage a fait saisir pour arrières de gages il y a une semaine dans le port de Montréal après un long voyage dans les mers tropicales, est maintenant libéré de la saisie. Le greffier de la Cour de l'Échiquier, division de l'amirauté, a émis hier matin au Palais de justice l'ordonnance de libération et mainlevée de la saisie à été donnée aux avocats de la Canadian National Steamship Lines.

On sait que ce navire est un motorisé à l'allure de contre-torpilleur. Rapide et armé de deux canons sur son avant-pont, il porte un camouflage de guerre le rendant apte à continuer immédiatement ses voyages à travers les mers infestées. Lorsque le bâtiment est parti de son port d'attache avec un équipage français, la France était encore en guerre mais lorsqu'il arriva à Montréal, la France avait été vaincue, de sorte qu'il y eut des difficultés pour le paiement de la somme. Au bout de quelques semaines, les matelots firent saisir le navire en la manière ordinaire pour garantir le paiement de \$4,000 d'arrières de salaire. Cette saisie provoqua des négociations qui se terminèrent lorsqu'il fut décidé que le navire passerait à la société de navigation canadienne, ce qui fut fait il y a quelques jours. Hier, sur paiement de la réclamation et des frais de saisie, le greffier de la Cour d'arrondissement a émis l'ordonnance de libération.

Quant à l'équipage dont les membres sont maintenant payés, on ne sait pas encore ce qu'il en adviendra. Quelques-uns ont manifesté l'intention de prendre du service dans la marine de guerre canadienne tandis que d'autres préfèrent rentrer en France.

La libération de MM. Lemieux et Lambert

St-Hyacinthe, 19. — L'honorable juge Alfred Duranceau, de la Cour supérieure, a rendu jugement ce matin dans l'affaire de M. A.-J. Lemieux, de Roxton-Falls, et du docteur Gabriel Lambert, de Montréal, tous deux accusés de libelle diffamatoire en Cour criminelle par l'hon. M. Bouchard. Le jugement maintient la motion des accusés qui avaient demandé le rejet de la plainte et la cassation de l'acte d'accusation, en plaçant que le plaignant avait pu être un recours en dommages mais qu'il n'y avait pas lieu d'invoquer le droit criminel devant un tribunal de juridiction pénale vu qu'il n'y avait pas eu conspuration de la part des accusés. Le Tribunal a accepté ce point de vue et a rejeté la plainte.

Il est fort possible qu'action en dommages pour libelle diffamatoire soit instituée par le plaignant, qui reproche à MM. Lemieux et Lambert d'avoir fait à son sujet des déclarations fausses et mensongères dans le but malicieux de lui nuire à la dernière élection provinciale.

AVIS LEGAL

Avis public est par la présente donné que les soussignés ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Dame Martha Gibson Mitchell Donaldson, son vivant veuve de feu Robert Donaldson, 431 Ave. Metcalfe, Westmount, Qué. Montréal, le 14 août 1940.

Martha Jean Donaldson Stroud
Marion Mitchell Donaldson

Cartes PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Alfred Geoffrion, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
C.-Antoine Geoffrion, L.L.B.
Paul-S. Major, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél. : HARbour 8177 — MONTREAL
Adresse télégraphique : Geoffrion

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. P. de GRANDPRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

152 est, rue Notre-Dame — L.A. 10653
Suite 13

JACQUES PATENAUE
AVOCAT
Bur. : Soir. 1555 Amherst — CH. 5825

HARbour 7323

GEORGES F. REID
AVOCAT
Edifice Viesailles,
60 ouest, rue St-Jacques — Montréal

Léonard-C. ARCHAMBAULT
AVOCAT ET PROCUREUR
60 ouest, rue Saint-Jacques
HARbour 2438

TROIS ADOLESCENTS EN CORRECTIONNELLE

Emile Perrault, 17 ans, un camarade âgé de 16 ans et Joseph Crisafel, âgé de 18 ans, tenus criminellement responsables de la mort de Marcel Racine, 14 ans, 1673, rue Saint-Hubert, tué vendredi soir en jouant dans un parc de la rue Robin, ont comparu hier devant le juge J.-C. Langlois, sous une accusation d'homicide involontaire. Le tribunal, après avoir fixé l'enquête judiciaire au 22 août, refusa tout cautionnement. Me Omer Legrand, C.R., représentait le ministère public. Dans la matinée, devant le coroner, le docteur Rosario Fontaine, médecin-légitime, déclara que la victime avait succombé à une hémorragie cérébrale causée par un coup sur la tête.

Cour Supérieure

Division de Pratique

le 19 août 1940

PRESIDENT: L'honorable juge Denis Levesque. **PROFESSEUR:** L'honorable juge Denis Levesque. **EMILE GAGNON** contre **U. Desrosiers**; motion accordant délai pour produire copie. **Dame P. Vigneault** contre **C. DeGard** et autres; motion ordonnant examen de la demande, frais à suivre.

J. G. Beaton contre **D. Fraser** et **Dame M. Deschêre**; motion ordonnant examen de l'opposition.

John Dominic contre **J. O. McDonald**; motion accordant substitution.

Joseph Lajoie contre **Dame L. Blouin-Gagnon**; motion déclarant cause régie hors de Cour.

Raphaël Gour contre **J.-A. Lefebvre** et **J.-Eugène Lajoie**; motion ordonnant examen de la demande, frais à suivre.

Adrien Jamin contre **Joseph Jamin** et autres et **G.-A. Teraud**; motion ordonnant examen de la demande, frais à suivre.

John L. Land Co. Ltd. contre **Joseph M. Levesque**; jugement déclarant inopposable affecté et hypothèque pour la somme de \$18,000 avec dépens.

Napoléon Desmarais contre **Harrison Brown** et autres; motion ordonnant au défendeur de subir un examen médical, date à être fixé entre les parties.

S. Chailfoux contre **Laurent Prévoist**; jugement déclarant cause régie hors de Cour, avec dépens.

Albert N. Creamer contre **Georges-A. Geoffrion**; jugement déclarant cause régie hors de Cour, avec dépens.

Georges-Henri Lefebvre contre **Albert Parent**; jugement pour \$127.50, avec int. et dépens.

Dame G. Gilman contre **W. Mayer**; motion ordonnant à la demanderesse de se soumettre à un examen médical.

Paul Pouliot contre **Lucien Bourgeois**; motion ordonnant l'interrogatoire du demandeur, frais à suivre.

VICTIMES DE LA TROP GRANDE CHALEUR

La police de la Régie des alcools a été active en fin de semaine: elle a vidé trois débits clandestins, à 309 Emery, 879 Desnoyers et 1099 Sainte-Elizabeth. Les trois tenanciers, représentés par Mes Lionel Cervier et Rosario Richer, protestent hier de leur innocence, devant le juge J.-C. Langlois, qui exigea d'eux un dépôt en argent de \$200 ou un cautionnement de \$500, en attendant les procès fixés au 22 août. Mais ces 31 ferveurs de la vente au verre à des heures indus s'avouèrent coupables. Le tribunal condamna chacun des prisonniers à une amende de \$10 et aux frais ou, à défaut, à une peine de prison de 8 jours. Trois jolis minois figuraient dans le groupe des inculpés à la barre. Me Gordon M. Pender représentait la Régie des alcools à l'audience.

ABUS DE CONFIANCE

Edgar W. Browning, 51 ans, comptable ramené de Windsor par la police judiciaire provinciale, était traduit hier devant le juge J.-C. Langlois, sous une accusation de vol, comme serviteur, d'une somme de plus de \$3,000 propriété de ses patrons, la firme Busch Service Corporation of Canada, 417, rue Saint-Pierre, à Montréal. Le tribunal refusa tout cautionnement d'ici l'enquête judiciaire, fixée au 27 août.

UNE DENT DE \$100

Paul Raymond, sans adresse connue, accusé de pratique illégale de l'art dentaire, s'avouait coupable hier devant le juge Edouard Archambault. Le tribunal imposa une amende de \$100 et le paiement des frais ou, à défaut, une peine de prison de 3 mois à cause d'une récidive soulignée, avant le prononcé de la sentence, par Me Aristide Brossard, avocat de la poursuite. L'inculpé a obtenu 2 semaines de délai pour régler le tout.

Avis Légal

Avis aux créanciers de la première assemblée à la suite d'une cession autorisée

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de JEAN RICHARD, marchand de bois charbon et grain, faisant affaires seul au No 7083 Blvd. St-Michel, 111ème Avenue, Ville St-Michel, P.Q., cédant autorisé.

Indemnité de \$800 accordée à un ancien policier

Municipalité coupable de diffamation à l'égard de son ancien chef de police

Drummondville, 19. (Du correspondant du Canada). — La position de chef de police est une position bien en vue et la municipalité n'a pas le droit d'en congédier le titulaire en laissant entendre faussement qu'il n'a pas fait son devoir car elle lui causerait ainsi des dommages considérables pour lesquels elle sera tenue responsable.

C'est ainsi que l'honorable juge en chef suppléant Albert Sévigny, de la Cour supérieure, s'exprimait en rendant jugement dans la cause de James McMahon contre la Corporation de la ville de Saint-Joseph de Grantham, action en dommage qui a suscité un grand intérêt dans la région tant à cause de l'importance du personnage que du montant en jeu et du grand nombre de témoins entendus. En effet, le demandeur McMahon réclamaît une indemnité de \$10,000 de la ville de défense. Il était chef de police de cette ville depuis longtemps lorsque le 11 février 1939, il fut remercié de ses services par une résolution du conseil, ce que la défenderesse avait le droit de faire, vu que le demandeur était engagé à la semaine, mais le demandeur alléguait de plus que "le 6 mars 1939, sans aucune cause ni raison valable, sans aucune justification mais seulement pour humilier le demandeur et lui causer du tort, le conseil de la défenderesse autorisa l'inscription dans son livre de délibérations d'une déclaration du président du comité de la police au sujet du demandeur, malgré ses protestations; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la défenderesse dans laquelle sont réitérées les accusations portées contre le demandeur à la séance du 6 mars; que les allégations contenues dans la déclaration faite par le président du comité de police à la séance du 6 mars 1939 sont fausses, mensongères, calomnieuses et libelleuses; que le 18 mars 1939, une nouvelle résolution fut adoptée par le Conseil de la déf

Musique-Cinéma-Radio-Théâtre

L'horaire des spectacles

LOEW'S
"All This And Heaven Too"
19 h. 31, 21 h. 12, 2 h. 53, 6 h. 24, 9 h. 15.

PALACE
"The Boys from Syracuse"
19 h. 20, 12 h. 44, 2 h. 08, 7 h. 54, 10 h. 29.

CAPITOL
"I Married a Nazi"
19 h. 15, 21 h. 12, 2 h. 53, 6 h. 24, 9 h. 15.

PRINCE
"A Bill of Divorcement"
19 h. 15, 21 h. 12, 2 h. 53, 6 h. 24, 9 h. 15.

ST-DENIS
"Retour au Paradis"
19 h. 15, 21 h. 12, 2 h. 53, 6 h. 24, 9 h. 15.

CINEMA DE PARIS
"Je t'attendrai"
19 h. 15, 21 h. 12, 2 h. 53, 6 h. 24, 9 h. 15.

INCENDIE EXPLIQUE

Windsor, Ont., 19. (P.C.). — L'ignition de gaz provenant d'un transformateur défectueux est la cause de l'explosion qui a éclaté dans la cave de l'hôtel Palmer-Norton samedi dernier et qui a fait un mort et vingt blessés. C'est la conclusion d'une enquête menée sur les causes de la tragédie par le chef de pompiers Clarence J. Defields, dont l'opinion est partagée par les autorités provinciales.

DAVIS BOYER
ALL THIS AND HEAVEN TOO
19 h. 15, 21 h. 12, 2 h. 53, 6 h. 24, 9 h. 15.

ALLAN JONES
MARTHA RAYE
JOE PENNER
ROSEMARY LANE
IRENE MERVY
Chet BUTTERWORTH
ALAN MOWBRAY
SAMUEL S. WINDS
ERIC ROSE

BOYS from SYRACUSE

"I Married a NAZI"
BENNETT LUDLOW
NOLAN STEIN
NANCY KELLY-JON HALL

SAILOR'S LADY

"A BILL OF DIVORCEMENT"
MAUREEN O'HARA
ADOLPHE MENJOU
FAY BAINIER
HERBERT MARSHALL

RAYMOND HARRIS
"KNOCK-OUT"
"RATON LÉGER"

IMPERIAL
Trois derniers jours
Bob Hope - Paulette Goddard
"The Ghost Breakers"
— Deuxième attraction —
Virginia Grey - Charles Coburn
"The Captain Is A Lady"

Edith Dahl est une artiste de talent

Elle sait raconter admirablement le grand événement de sa vie

Edith Rogers Dahl sera, cette semaine encore, la vedette du spectacle, au cabaret Chez Maurice. La charmante artiste y attirera chaque soir des foules nombreuses tant par ses talents de chanteuse et de violoniste que par sa façon toute dégagée de raconter l'aventure extraordinaire qui lui fit une réputation internationale. Mme Dahl put sauver son mari de la mort en écrivant au général Franco dont il était le prisonnier. Harold Dahl qui servait la cause des loyalistes, est maintenant instructeur de l'aviation royale canadienne, et il doit la vie à la lettre de sa femme, mais peut-être plus encore, au portrait qu'elle prit soin d'y insérer.

Exemple donné par un maître de poste

Le désir de faire quelque chose pour son pays a poussé Percy J. Anderson, maître de poste de Lawrence Station, N.B., à donner un exemple d'abnégation admirable. L'hon. William P. Mulock, ministre des Postes, annonce que M. Anderson a demandé que la somme de \$5 soit déduite chaque mois de son salaire et ceci jusqu'à la fin de la guerre.

Le maître de poste Anderson a de plus demandé que cet argent ne soit pas placé en son nom ni en certificats d'épargne de guerre ou de toute autre manière qui puisse lui rapporter plus tard un bénéfice quelconque.

"J'ai pensé à nos chers jeunes gens qui ont traversé l'océan pour nous défendre en arrêtant l'ennemi... et je me suis demandé ce que je faisais pour eux et pour pays," a-t-il expliqué.

Trop vieux pour porter les armes, M. Anderson a pensé que c'était son devoir d'aider de cette manière, et il espère que son exemple inspirera d'autres personnes.

La première déduction a déjà été faite sur le salaire de M. Anderson et sa contribution à l'effort de guerre du Canada a été acceptée avec reconnaissance par le gouvernement.

Mme Sikorski est une personnalité plutôt timide

Londres, 19. (P.C.). — Une des figures typiques des moins connues de Londres est peut-être Mme Eugene Wladyslaw Sikorski, femme du célèbre général Sikorski, premier ministre de la Pologne et commandant en chef des armées polonaises combattant aux côtés de la Grande-Bretagne.

Quoique Mme Sikorski ait vécu en France depuis Noël jusqu'au mois de juin elle n'a jamais été interviewée. Son nom n'apparaît point dans les journaux et en dehors des cercles polonais on ne se doute même point de son existence. A Londres, elle évite la publicité et l'on croit le général célibataire.

Un ami du général a déclaré: "Je connais les Sikorski depuis trente ans et je n'ai jamais vu de couple plus uni. La femme du général a toujours été sa compagne dévouée dans ses difficultés. Elle est une des femmes les plus courageuses que je connaisse mais une des plus timides, aussi. Je n'oublierais jamais le bonheur du général à Paris, le jour où il reçut la nouvelle que Mme Sikorski viendrait le rejoindre après trois mois de séparation, causée par la guerre."

Le "Flegme britannique"

Londres, 19. — Les raids allemands contre la Grande-Bretagne ont permis aux Anglais de démontrer à nouveau ce calme qu'on qualifie généralement de "flegme britannique".

L'Angleterre, au fait, n'avait jamais parlé de son sang-froid avant que les journaux américains commencent à en citer mille exemples. Aujourd'hui, la presse anglaise le commente en l'expliquant par "un don de stabilité nerveuse, de contrôle de soi-même instinctif, qui empêche l'Anglais de s'exciter en temps de crise."

Le correspondant de la Presse Associée a vu plusieurs exemples du sang-froid anglais en visitant les faubourgs de Londres après les raids récents. Quelques heures après l'attaque, les débris avaient été retirés de la rue et la routine quotidienne se poursuivait placidement.

ST-DENIS
RENÉ DARY-ABEL JACQUIN
COLETTE DARFEUIL
SIDI BRAHIM

CLAUDE DAUPHIN
MAY MORGAN - VIVIANE ROMANCE
Retour au paradis

CINEMA DE PARIS
QU'ONT LUCHAIRE
Je t'attendrai

IMPERIAL
Trois derniers jours
Bob Hope - Paulette Goddard
"The Ghost Breakers"
— Deuxième attraction —
Virginia Grey - Charles Coburn
"The Captain Is A Lady"

L'évacuation des enfants du Royaume-Uni

Les Etats-Unis pourront envoyer de leurs navires en Grande-Bretagne

Washington, 19. (P.A.). — Le Sénat des Etats-Unis a approuvé à l'unanimité aujourd'hui une législation permettant aux navires américains d'évacuer des enfants des zones de guerre à la condition que les nations belligérantes leur accordent un sauf-conduit. Presque dans le même temps, un porte-parole de l'ambassade du Reich déclarait, ici, que le blocus subi par les nazis ne décidait de faire subir aux enfants britanniques aurait pour effet de rendre dangereuse l'entrée de tout navire dans les eaux anglaises.

Le Dr Wilhelm Tannenber, diplomate allemand, a dit aux journalistes cet après-midi que les autorités militaires de l'Allemagne seraient appelées à prendre une décision sur la question de savoir si l'on peut envoyer des navires en Angleterre pour y prendre des enfants. Il a exprimé ensuite l'opinion que de tels voyages seraient dangereux.

Le Sénat a adopté la législation ci-dessus mentionnée après un bref débat durant lequel le sénateur Henry Ashurst, démocrate de l'Arizona, a dit que tout "sauf-conduit offert par Hitler ne valait rien".

Incendiaire mis en prison

Il met le feu à la grange de son patron parce qu'il n'était pas payé

Cobourg, Ont., 19. (P.C.). — Fred Young, jeune fermier originaire de Dwyer Hill, district de Carleton, a été trouvé coupable du crime d'incendie. Young avait mis le feu à la grange de son employeur, M. Ezra Harper, tout près d'ici, parce que, prétendait-il, ce dernier lui devait une balance de \$6 de salaire. Dans une déclaration à la police lors de son arrestation, Young a dit: "Mon salaire était de \$15 par mois. Il ne m'a pas payé, prétendant que je n'avais pas gagné mon salaire. Je l'ai averti que s'il ne me payait pas il ne profiterait pas de tout ce foin que j'ai moi-même coupé et engrangé. Dimanche soir, il ne m'avait pas encore payé et j'ai jeté une allumette enflammée dans le foin. Nous sommes maintenant quittes".

Les Hongrois et les Roumains ne s'entendent pas

Tout indique que la question de la Transylvanie mettra du temps à se régler

Tournou-Severin, 19. (P.A.). — Il semble, ce soir, que le différend roumano-hongrois au sujet de la Transylvanie est à la veille de conduire à une impasse. Les négociateurs du roi Carol, rejetant les demandes de Budapest qui veut se faire donner les deux tiers de la riche province agricole, ont présenté aux délégués de la Hongrie des contre-propositions que les Hongrois considèrent comme très peu satisfaisantes.

Il est clair, d'autre part, que les négociations roumano-bulgares, entamées, ce matin, à Craiova, conduiront rapidement à un accord par lequel Bucarest se rendra à presque tous les désirs exprimés par les Bulgares. On sait que ceux-ci veulent que les Roumains leur retournent le sud du Dobroudja.

Les Hongrois avaient promis de répondre, dès cet après-midi, aux contre-propositions que leur ont faites les Roumains. Toutefois, ce soir, ils ne s'étaient pas encore exécutés.

L'Inde peut donner beaucoup de soldats à tout l'empire

C'est ce que dit un de ses représentants aux Etats-Unis

New-York, 19. (P.C.). — Le Dr T. E. Gregory, conseiller économique du gouvernement de l'Inde, a déclaré, aujourd'hui, devant les membres de la Chambre de Commerce hindoue des Etats-Unis, qu'il ne sera pas difficile d'entraîner aux Indes tous les hommes qu'il faudra pour assurer la défense de cette colonie et celle de l'empire britannique.

Le Dr Gregory qui est venu, ici, avec Sir David Meek, commissaire du commerce de l'Inde à Londres, cherche à améliorer les relations commerciales que les Américains entretenaient déjà avec l'Inde.

Il a dit que la question de l'entraînement n'était aux Indes qu'une question budgétaire et que l'on pourra y trouver tous les soldats que l'on voudra à la condition que l'on ait les fonds suffisants pour les armer. Il a rappelé, en outre, que le commerce américain et le commerce hindou se complétaient l'un et l'autre.

L'adoption du rapport de la commission Sirois

La population devrait l'exiger à titre "de contribution à l'effort de guerre"

Geneva Park, Ont., 19. (P.C.). — Me R. M. Fowler, avocat de Toronto et l'un des secrétaires de la commission d'enquête royale Sirois sur les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral, a déclaré aujourd'hui devant la Canadian Institute on Economics and Politics que la population canadienne devrait — à titre de contribution à l'effort de guerre — soigneusement étudier les conclusions du rapport de cette commission et ce, dans le but de les faire adopter.

Il a exhorté son auditoire à mettre tout en œuvre pour éviter que le rapport de la commission Sirois subisse le sort de tant d'autres commissions royales et tombe tout simplement dans l'oubli. Ce rapport, dit-il, est l'un des documents les plus importants de l'histoire du Canada; il traite en un tout compréhensible tous les problèmes du Dominion avec les relations qu'ils ont entre eux.

Dans un pays vaste comme le Canada avec tous ses divers éléments et ses besoins différents, il était nécessaire, ajouta Me Fowler, de suggérer une solution générale des problèmes selon un système bien équilibré et coordonné. C'est ainsi que les conclusions du rapport tendent vers la centralisation de l'autorité mais la conséquence de ce système maintiendra l'équilibre des pouvoirs des provinces et en définitive assurera l'autonomie de chacune des neuf provinces.

Il y a vingt-cinq ans

(Par la Presse Canadienne)
Le 20 août 1915. — Des aviateurs anglais ont détruit un sous-marin allemand au large d'Ostende, en Belgique. Les Français ont perdu du terrain dans l'Artois, mais ils ont avancé dans les Vosges. Les troupes britanniques occupent environ 100 milles de tranchées sur le front ouest.

Les réunions

La conférence au prochain déjeuner-causette hebdomadaire du Club Kewin Saint-Laurent, le mercredi 21 août, à l'hôtel Ritz-Carlton, sera le sénateur C.B. Howard. Il a choisi comme sujet: "Wither Democracy".

En travaillant pour vous, vous travaillez pour tous. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

L'enregistrement des armes à feu dans la province

Me Marcel Gaboury le dirigera à Montréal et M. Léon Lambert à Québec

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'hon. Wilfrid Girouard, procureur général de la province, a nommé aujourd'hui Me Marcel Gaboury, C.R., directeur de la Sûreté provinciale à Montréal, et le Lieut-Col. Léon Lambert, directeur adjoint à Québec, pour enregistrer les fusils et carabines qui possèdent les particuliers. Cette nomination est faite en vertu d'un arrêté ministériel d'Ottawa, daté du 29 juillet 1940 et sanctionné par le gouverneur général.

En vertu de cet arrêté ministériel du gouvernement fédéral, tout propriétaire d'un fusil ou d'une carabine est obligé d'enregistrer son arme chez le directeur ou le directeur adjoint de la Sûreté provinciale.

Les citoyens qui ont été naturalisés depuis 1929 et ceux qui ne sont pas sujets canadiens n'ont pas le droit de posséder des armes et s'ils en ont, ils doivent les remettre entre les mains de Me Gaboury ou du Lieut-Col. Lambert. Dans l'enregistrement, les propriétaires doivent mentionner quel genre d'armes ils possèdent, la marque de fabrique, le modèle, le calibre, le genre d'action et le numéro de série.

Des sanctions sévères seront imposées à ceux qui ne se conformeront pas à cette nouvelle mesure de guerre du gouvernement fédéral.

M. Godbout de retour à Québec

Le premier ministre s'est enregistré en arrivant

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province, est revenu à Québec aujourd'hui, d'un voyage en Abitibi avec Son Eminence le cardinal Villeneuve.

En arrivant, le premier ministre a rempli sa carte de l'inscription nationale et il a obtenu son certificat. Puis il s'est rendu à la salle du conseil exécutif où il a présidé une longue séance du cabinet.

Avant d'entrer à la réunion des ministres, l'hon. Adélard Godbout a déclaré au CANADA: "J'ai été heureux de trouver dans l'Abitibi une population confiante et j'ai l'occasion bientôt, je l'espère, de dire tout ce qu'elle m'a inspiré."

Le premier ministre a fait le voyage aller et retour en auto sur la nouvelle route de Montréal-Senneterre et il s'est rendu compte qu'elle est très confortable pour les automobilistes.

M. Alexandre Larue, secrétaire particulier du premier ministre, accompagnait l'hon. M. Godbout.

M. Wallace a quitté son poste

Le secrétaire de l'Agriculture aux Etats-Unis songe à sa campagne électorale

Washington, 19. (P.A.). — M. Claude R. Wickard, sous-secrétaire au département de l'Agriculture des Etats-Unis, a été nommé, aujourd'hui, successeur de M. Wallace, candidat démocrate à la vice-présidence de la République, et il a annoncé que, si sa nomination était confirmée par le sénat, il continuerait de mettre à exécution le programme agricole que son prédécesseur avait préparé.

Entretiens, à Hyde Park, le président Roosevelt a accepté la démission de M. Wallace, lequel abandonne son poste de secrétaire du département de l'Agriculture pour commencer, le 5 septembre, sa campagne électorale. Le président a dit que M. Wallace avait pour mission, dans la campagne qui débutera bientôt, d'expliquer au peuple la politique agricole de son administration.

Dans sa lettre de démission, M. Wallace dit que les Etats-Unis ont plus que jamais besoin, dans les heures troublées qu'ils vivent, de la direction de M. Roosevelt. Ce dernier lui a répondu qu'il avait confiance que l'électorat américain lui donnerait raison.

Noyade à Sainte-Anne

Sainte-Anne-de-Beaupré, 19. (P.C.). — M. Emile Mercier, âgé de 23 ans, s'est noyé près d'ici, aujourd'hui. On repêcha son corps presque immédiatement, mais en dépit de tous les efforts, on ne put le ranimer.

Trois promotions au ministère de la Santé

Le Dr J.-C. Beaudet, devient l'assistant du Dr Jean Grégoire

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'hon. Henri Groulx, secrétaire de la Province et ministre de la Santé dans le gouvernement Godbout, a annoncé aujourd'hui au CANADA trois nominations qui complètent les cadres du ministère de la Santé. Le système de promotion a été observé dans ces nominations, qui ont été faites par le cabinet provincial et ont reçu la sanction royale. Les trois titulaires sont en effet des officiers d'expérience, qui ont de dix à douze années de services au ministère où ils sont promus.

M. le Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, depuis qu'il occupe ses présentes fonctions, a assumé seul toute la responsabilité de l'administration vis-à-vis du ministre, et l'hon. M. Groulx a décidé de lui donner un assistant dans la personne de M. le Dr Jean-Charles Beaudet, qui a été nommé secrétaire et assistant du sous-ministre de la Santé.

Les deux autres nominations sont les suivantes: M. le Dr Antonio Bossinotte, chef de la division de l'Assistance publique; M. le Dr Bruno Lahaye, chef de la division des Unités sanitaires. "La politique du gouvernement Godbout, a dit le ministre de la Santé, est de donner le maximum d'efficacité à tous les services qui composent l'administration de l'Etat, et c'est la raison pour laquelle on a fait ces trois promotions au ministère de la Santé."

M. le Dr J.-C. Beaudet, qui devient secrétaire et assistant du sous-ministre de la Santé, a douze années de service.

Docteur en médecine de l'université Laval, il est diplômé en hygiène publique de l'université de Toronto. Attaché au ministère en 1928, il a été successivement chef de l'unité sanitaire de la Rivière-du-Loup pendant huit ans, inspecteur des unités sanitaires pendant trois ans et, depuis quelques mois, attaché au bureau du sous-ministre. L'expérience qu'il a acquise dans les unités sanitaires et l'administration générale le désignent pour ses nouvelles fonctions et sa promotion est une récompense au mérite.

M. le Dr A. Bossinotte, M. le Dr Antonio Bossinotte, chef de la division d'Assistance publique. Il a dix années de service au ministère de la Santé. Docteur en médecine de l'université de Toronto, il est diplômé en hygiène publique de l'université de Toronto. Après avoir exercé sa profession de médecin, il est entré au ministère et a été tour à tour chef des unités sanitaires de Matane, S.-Maurice, Trois-Rivières, pendant huit années, et inspecteur d'unités sanitaires. Depuis deux ans, il était attaché à la division de l'Assistance publique, où il a été un précieux collaborateur du ministre et du sous-ministre. Ses bons services sont reconnus par une promotion méritée.

M. le Dr B. Lahaye, M. le Dr Bruno Lahaye, qui devient chef de la division des unités sanitaires, a douze années de service au ministère de la Santé. Docteur en médecine de l'université de Montréal, il a été interne de l'hôpital S.-Paul et de l'hôpital Notre-Dame à Montréal. Après avoir étudié à l'université de Toronto, il a obtenu son diplôme en hygiène publique et il a d'abord exercé sa profession de médecin à Nicolet. Attaché au ministère de la Santé en 1928, il a été chef de l'unité sanitaire de Nicolet, et, depuis quatre ans, il était inspecteur d'unités sanitaires. M. le Dr Lahaye obtient lui aussi une promotion méritée.

MM. les docteurs Beaudet, Bossinotte et Lahaye sont entrés en fonctions immédiatement.

NOUVEAU MINISTRE

Toronto, 19. (P.C.). — L'honorable Mitchell Hepburn, premier ministre d'Ontario, a annoncé aujourd'hui qu'un nouveau ministre de l'Instruction publique sera nommé et assermenté presque immédiatement pour remplir la vacance causée par la mort de l'honorable J. L. Simpson, l'ancien ministre. Toutefois, d'ajouter le premier ministre, on ne sait pas encore qui sera nommé.

Feu M. l'abbé Lemieux

Québec, 19. (P.C.). — Les funérailles de M. l'abbé Ernest Lemieux, ancien aumônier de l'hôpital de Plessisville et ancien professeur au collège de Lévis, auront lieu à Saint-Lambert de Lévis, mercredi. M. l'abbé Lemieux est décédé hier, à l'âge de 51 ans.

Le toast de la saison!

Edith Rogers Dahl

Chanteuse de genre et virtuose du violon

Assistée de PAT HEALY dans ses satires musicales — dans "MANHATTAN FROLICS"

Voyez cette fantaisie musicale pendant votre dîner ce soir

Deux représentations complètes à 9 h. p.m. et à 12 h. 30 a.m.

14 — JOLIES FILLES — 14

Pas de frais de couvert Pas d'augmentation de prix

CHEZ MAURICE

1244 QUÉBEC ST.-CATHERINE Réservations MA. 4114

L'aviation britannique...

(Suite de la page 1)

très actifs. Une alerte contre les attaques aériennes, a, en effet, été sonnée à Berlin, et les postes de radio de Brême et d'Hambourg sont soudainement devenus silencieux à 11 h. 15 hier soir, un signe certain que des avions ennemis étaient à proximité de ces villes.

Dans le nord-ouest, un appareil nazi qui volait à une haute altitude a allumé des incendies avec des bombes incendiaires. Ils ont été rapidement maîtrisés.

Dommages effroyables en Allemagne

Londres, 19. (P.C.) — Les bombardements réguliers que l'aviation anglaise inflige aux industries du Reich et de l'Italie ont causé des dommages effroyables à ces deux pays. Les attaques massives d'aéronefs nazis contre les îles britanniques n'ont en rien affecté la capacité de production de l'industrie anglaise.

Des rapports que l'on reçoit à Londres indiquent que l'action systématique des bombardiers de la Grande-Bretagne a gravement désorganisé les ressources de guerre de l'axe Rome-Berlin. Selon ces rapports, il a été nécessaire pour le Reich d'évacuer des centaines d'ouvriers de la région hambourgeoise, de la Rhénanie et de la vallée de la Ruhr, des régions souvent décrites comme étant le cœur et les artères de la vie industrielle allemande.

Depuis le 18 juin dernier, date à laquelle elle a commencé pour de bon à bombardier l'Angleterre, l'aviation allemande s'est surtout attachée à prendre comme cibles les ports et les aéroports anglais. Rien n'est venu rompre par conséquent les industries de guerre de la Grande-Bretagne. Aucun de ses ouvriers n'a été évacué. Tous sont restés à leurs postes et la vie continue, dans les centres industriels, comme si rien ne s'était passé.

À la fin de la semaine dernière, des milliers de bombes ont été jetées sur l'Angleterre, mais dans tous les milieux anglais on a toujours insisté sur le fait que les dommages qu'elles ont causés étaient insignifiants. Des maisons ont été démolies, des aéroports ont été touchés. Dans certaines régions, les moyens de transports ont été affectés. Des quais ont été même endommagés. Si l'on considère le nombre d'appareils que les nazis ont utilisés jusqu'ici, il faut admettre que les dégâts qu'ils ont faits sont négligeables. La défense du pays contre les attaques aériennes est à peu près intacte. Les dommages faits à ses ports n'empêchent pas ceux-ci d'être utilisables.

Les nazis essouffés

Londres, 19. (P.C.) — Les attaques aériennes des nazis contre la Grande-Bretagne se sont réduites, aujourd'hui, à quelques raids sans grande importance. Les bombardiers de l'aviation britannique, cependant, n'ont pas été aussi inactifs. Pénétrant profondément à l'intérieur du continent, ils ont attaqué sauvagement des régions industrielles allemandes et italiennes. Samedi, la troisième fois depuis samedi, ils soumettent, ce soir, le littoral français, occupé par l'ennemi, à un bombardement terrible.

Le ministère de la sécurité intérieure a annoncé, cet après-midi, que toute la Grande-Bretagne est maintenant devenue une "zone de défense". Tous les règlements d'urgence qui ne s'appliquent jusqu'ici qu'à une bande côtière, large de 20 milles, seront en vigueur dans tout le Royaume-Uni.

Parmi les objectifs que les Anglais ont pris comme cible dans le Reich, on mentionne l'usine d'acier de Dortmund, la plus grande partie de son aluminium. Elle est située à Rheinfelden. Des usines de produits chimiques ont aussi été endommagées à Waldshut. Les avions allemands de Milan et de Turin ont de nouveau été bombardés.

Les raids isolés et très brefs de l'ennemi contre les îles britanniques se poursuivent, ce soir. On a entendu des appareils nazis au-dessus de villes du nord-est, du sud-est et du pays de Galles. Un gros bombardier allemand a été descendu dans le sud.

À la fin de la journée, des avions ennemis isolés ont jeté des bombes dans la région industrielle des Midlands, dans une ville du nord-est de l'Angleterre, dans un village du Norfolk et sur un quai des Galles du sud. Un réservoir de pétrole a été incendié. Des aéroports ont aussi été pris comme cibles.

Le ministère de la sécurité intérieure a annoncé qu'il y avait eu des victimes. Quatre avions allemands ont été abattus. Les Anglais n'ont perdu aucun appareil.

Ce qui s'est passé, aujourd'hui, contraste singulièrement avec les grandes batailles aériennes de dimanche dernier, lorsque 144 appareils hitlériens furent détruits.

De l'attaque anglaise contre l'usine d'aluminium de Rheinfelden, le ministère de l'Air a dit qu'elle avait été très fructueuse. Un incendie y a été allumé que plusieurs explosions ont suivi. Les flammes étaient visibles à 20 milles de distance. Les usines de produits chimiques de Waldshut ont aussi été incendiées. Un magasin de munitions à l'aéroport de Mulhouse en Alsace et le port de Boulogne ont de même connu des raids dévastateurs.

Pour la troisième fois, en une semaine, l'aviation Caproni de Milan et l'aviation Fiat de Turin ont été attaquées d'une altitude de 2,000 pieds.

Dernier, M. Winston Churchill, premier ministre de la Grande-Bretagne, passera en revue les relations diplomatiques que la Grande-Bretagne entretient avec les pays étrangers. Ce sera la première fois qu'il fera un discours de ce genre depuis qu'il a pris le pouvoir.

être en train de bombardier furieusement le port français de Boulogne, occupé par les nazis. Du rivage de cette ville britannique, les correspondants de guerre peuvent voir d'énormes lueurs alors que les explosions de bombes se succèdent avec rapidité sur le rivage opposé. Par le bruit des explosions, on croit que des bombes de 1,000 et de 500 livres ont été utilisées par les Britanniques. Le raid a duré plusieurs minutes. Il faisait un clair de lune magnifique.

Bombardier abattu

D'un port de la côte du sud de l'Angleterre, 19. (P.C.) — Un bombardier trimoteur allemand a jeté ses bombes sur une plage, ce soir, au cours d'une attaque en piqué, à travers les câbles d'un barrage de défenses. Elles n'ont fait aucun dommage. Comme l'appareil ennemi reprenait de l'altitude pour fuir, il fut attaqué par deux Spitfire qui le descendirent.

Soldats blessés

D'un port anglais de la côte du sud-est, 19. (P.C.) — Des soldats britanniques blessés ont été conduits à l'hôpital, ce soir, après qu'un avion allemand eut jeté des bombes dans un champ où ils jouaient au football.

Pour les anglais félicités

Londres, 19. (P.C.) — Le cabinet de guerre a félicité, ce soir, les escadrons de bombardement de la Grande-Bretagne pour l'excellente besogne qu'elles accomplissent depuis qu'elles vont bombarder avec succès des objectifs militaires en territoire ennemi.

Sir Archibald Sinclair, secrétaire d'Etat de l'Air, a reçu le message suivant du premier ministre, M. Winston Churchill.

"Veuillez, s'il vous plaît, transmettre au commandant en chef de nos escadrons de bombardement les félicitations du cabinet de guerre pour les succès qu'elles ont remportés, dans la nuit de vendredi, au cours de leurs opérations au-dessus de l'Allemagne."

"Le cabinet de guerre est très favorablement impressionné par l'habileté avec laquelle ces opérations et celles qui ont été dirigées contre l'Italie ont été menées à bien. Nos pilotes de bombardiers portent, de nuit comme de jour, des coups redoutables aux Italiens et aux Allemands et ils méritent, pour cela, la reconnaissance et l'admiration de leurs compatriotes."

Communiqué du ministère de l'Air

Londres, 19. (P.C.) — Le ministère de l'Air a publié, ce soir, le communiqué suivant :

"Des rapports que nous avons reçus dans la journée indiquent que trois avions bombardiers ennemis ont été détruits dans la nuit de vendredi. 14 avions nazis ont donc été descendus dimanche."

"L'activité de l'ennemi au-dessus de la Grande-Bretagne a été beaucoup moins importante, aujourd'hui, qu'elle ne l'a été les jours précédents. Il n'y a eu que des attaques intermittentes et elles n'ont été tentées que par de petits groupes d'appareils."

Des dommages ont été faits par des bombes à des maisons d'une ville de l'Essex et d'un village de Norfolk. Un quel a aussi été pris comme cible dans les Galles du sud, mais un seul réservoir de pétrole a pris feu."

"Plusieurs de nos aéroports ont été attaqués. Il y a eu des victimes. Jusqu'ici nous savons que quatre bombardiers ennemis ont été abattus dans la journée."

Les Anglais prêts à l'invasion

Londres, 19. (P.C.) — La marine militaire anglaise dispose d'une nouvelle flotte. C'est la principale découverte que les correspondants de guerre ont faite, au cours d'une récente tournée qu'elle leur a permis d'effectuer dans les zones de défense de la Grande-Bretagne, lesquelles sont continuellement renforcées. Cette flotte, composée de très petits navires de guerre, opère dans les rivières, les fleuves et tous les cours d'eau du pays. Presque toutes les unités qui la constituent sont capables d'une vitesse de vingt nœuds. On assure qu'elles joueraient un rôle de premier plan dans le cas où les nazis tenteraient d'invasion le pays avec des planeurs, des avions de transport ou des parachutes.

C'est la marine qui fournit à ces petits vaisseaux les matelots et les officiers dont ils ont besoin. L'armée de terre leur fournit des artilleurs. Parmi toutes les possibilités que l'on a envisagées en songeant que Hitler pourrait être assez audacieux pour chercher à débarquer des hommes en sol anglais il en est une à laquelle on a particulièrement pensé en armant toutes les embarcations à moteur du pays. C'est celle par laquelle l'ennemi utiliserait des hydravions pour transporter des troupes jusqu'en Grande-Bretagne. La flotte intérieure du Royaume-Uni pourra efficacement lutter contre des hydravions et il leur sera toujours facile de signaler aux troupes qui sont dans les environs la présence de l'ennemi."

Dans le sud de l'Angleterre aussi bien que dans l'est, tout le monde est sur le qui-vive. On sait, ici, que les Allemands construisent à la hâte des navires qui n'ont qu'un très léger tirage d'eau et l'on croit que, si tentative d'invasion il y a, elle se fera durant le mois d'août ou au début de septembre. On s'entraîne donc en conséquence et il est clair que si les Allemands viennent ils seront chaudement reçus.

2,000,000 de Canadiens se sont enrégistrés hier

(Suite de la page 1)

dans certains districts, hier, alors qu'ailleurs, il était d'environ vingt-cinq pour cent. A Toronto, près de 300,000 personnes s'étaient enrégistrées à leur travail avant l'ouverture des bureaux. C'est ce qui explique qu'en certains endroits, on avait peu à faire hier. Il y avait même des bureaux où le nombre des employés était plus nombreux que celui des enrégistrés.

À Montréal, plus de 200,000 des 800,000 personnes à être enrégistrées se sont inscrites au cours de la journée. Dans les districts miniers du Dominion, les interprètes n'ont joué un grand rôle, mais on n'a pas eu de difficultés. Beaucoup de personnes d'origine européenne ne parlent pas le français ou l'anglais.

Bien que l'inscription exige que chaque personne se rende à des bureaux particuliers, on fait exception pour les malades. On rapporte le cas

Le premier magistrat s'enregistre



Vers neuf heures hier matin, le conseiller municipal Edmond Hamelin, du quartier Hochelaga, maire suppléant de la métropole, se rendait à l'École Baril, rue Adam, pour s'inscrire comme tous les autres citoyens du pays. Le maire suppléant, qui est garagiste, a déclaré avoir été surpris. En dix minutes la formule était remplie. A gauche, le notaire Wilfrid Labonté, registraire du comté, au centre, M. Hamelin et à droite, Guy Mailhot, sous-registraire, un brillant élève qui a été choisi pour son excellente calligraphie.

(Photo CANADA.)

Les provinces maritimes

Halifax, 19. (P.C.) — L'inscription nationale se fait rapidement dans les provinces maritimes. Un tiers de ceux qui doivent se conformer à la loi se sont enrégistrés aujourd'hui, à Halifax, à Saint-Jean, on croit qu'il y en a au moins treize mille. Il en est ainsi dans les autres villes importantes de la région. On rapporte que la Dominion Steel and Coal Corporation a enrégistré 5,600 de ses employés avant l'ouverture des bureaux et qu'elle aide les marins à se conformer à la loi.

Dans la Prairie

Winnipeg, 19. (P.C.) — Voyant à pied, en auto, à cheval et même dans des voitures traînées par des bœufs, les Canadiens de l'Ouest sont venus par milliers, aujourd'hui, remplir les formulaires de l'inscription nationale.

Dans certains bureaux, les sous-registres furent débordés et il fallut leur envoyer de l'aide. On estime que 20,000 personnes se sont enrégistrées dans la nuit. Le total prévu est de 225,000.

Des rapports indiquaient que les cultivateurs se rendaient aux bureaux en groupes nombreux. Un homme de ferme près de Hodgson, à 106 milles de Winnipeg, se rendit au bureau dans une voiture traînée par des bœufs. Des fonctionnaires d'Edmonton disent que 15,000 personnes s'étaient inscrites à midi dans la capitale de l'Alberta.

A Regina, on estime que 7,000 personnes s'étaient inscrites à midi et à Prince-Albert, Saskatchewan, à la même heure, environ 1,000.

Premier inscrit de 104 ans

Edmonton, 19. (P.C.) — Joseph Haire, âgé de 104 ans, le plus vieux résident de l'Alberta, s'est levé à bonne heure ce matin pour aller s'inscrire selon la loi. Le centenaire arriva au bureau cinq minutes avant l'ouverture. Il a été le premier à s'enregistrer.

En Colombie britannique

Vancouver, 19. (P.C.) — Les citoyens de la Colombie britannique se sont présentés aux bureaux d'enregistrement, aujourd'hui. A midi, les rapports indiquaient que l'inscription progressait rapidement dans les seize districts électoraux.

Des chiffres recueillis dans divers districts des cinq circonscriptions de Vancouver et de New Westminster indiquaient que quelque 30,000 personnes s'étaient présentées au cours des quatre premières heures.

→ L'hon. M. Power se rend à Terre-Neuve en avion

(Suite de la page 1)

ment de l'est du Canada qui comprend la vieille colonie.

Le ministre, dont c'était le premier voyage dans la région d'Halifax depuis qu'il remplit ses nouvelles fonctions, était accompagné d'officiers de l'armée, de la marine et de l'aviation. Une escadrille transporta le groupe de la base aérienne, située près d'ici, à l'aéroport de Terre-Neuve que le gouvernement projette d'améliorer sous peu.

Le major-général W. H. P. Elkins, chef du commandement de l'Atlantique, accompagnait le ministre, ainsi que le vice-maréchal de l'Air, L. S. Breen, chef de l'état-major de l'Air, le commandeur H. E. Reid, officier naval senior ici, et plusieurs officiers de l'aviation canadienne.

Peu avant le départ, il y eut inspection de la base aérienne locale. Le ministre et le vice-maréchal de l'Air, arrivés hier soir, visiteront les quartiers généraux de l'aviation le matin. Ils traverseront le port dans l'après-midi pour l'inspection des bases aériennes et de leur personnel.

Le major-général Elkins et le commandeur Reid viendront se joindre au groupe ici.

On n'a pas révélé combien de temps le ministre passera à Terre-Neuve. On croit que le groupe visitera les bases stratégiques de Gander Lake et de Botwood que le gouvernement projette d'améliorer au coût de \$1,000,000. Ces bases sont actuellement gardées par des troupes canadiennes. Les soldats sont aussi postés à d'autres endroits de Terre-Neuve, dont le territoire est inclut dans le nouveau commandement de l'est du Canada.

A son retour au Canada, le ministre accordera plus de temps à l'armée et à la marine. Aujourd'hui, il a consacré tout son temps à l'aviation.

M. Power a inspecté tous les services de l'aviation du commandement de l'est du Canada. A la base aérienne, il a inspecté les avions, l'équipement et il a passé en revue le personnel. Le commandeur N. R. Anderson, commandant, accompagnait le groupe.

Morte de causes inconnues

Mme Peter Murphy, 50 ans, 384, avenue Elm, à Westmount, est décédée, ce matin, à son arrivée à l'hôpital de l'ouest de l'hôpital Général de Montréal, où on l'avait transportée d'urgence. On ignore la cause de son décès prématuré. Le corps est actuellement à la morgue, pour fins d'autopsie et d'enquête.

M. G. Pelletier et M. R. M. Fowler diffèrent d'opinion

Ils discutent du rapport Rowell-Sirois et du statut des provinces

Geneva Park, Ont., 19. (P.C.) — M. Georges Pelletier, directeur du Devoir de Montréal, et M. R. M. Fowler, de Toronto, ont exprimé des opinions contraires sur le rapport Rowell-Sirois qui traite des relations entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Les deux orateurs parlaient à l'Institut canadien des affaires économiques et politiques, les questions sociales, économiques et politiques.

M. Fowler, un avocat, était l'un des secrétaires de la commission royale qui prépara le rapport qui tend à modifier la vie économique et politique de tout le Canada. M. Pelletier parla au nom de certains groupes de la province de Québec pour qui, a-t-il dit, le fédéralisme et ses avantages ne sont pas des surhommes et qu'ils ne sont pas les seuls à parler de provincialisme.

Lorsque M. Fowler demanda aux Canadiens d'étudier le rapport de la commission "dans le but d'adopter ses propositions comme participation à l'effort de guerre", M. Pelletier déclara que "nos chefs politiques ne sont pas des surhommes et qu'ils ne peuvent, à la fois, faire le travail d'alliés combattant dans la guerre la plus gigantesque de toute l'histoire du monde, et refaire le travail des Pères de la Confédération."

M. Fowler dit que le rapport ne devrait pas être considéré comme le simple rapport d'une autre commission royale, mais il le désigna comme "l'un des plus grands et des plus significatifs documents de l'histoire du Canada."

Le rapport recommande une plus forte centralisation de l'autorité, et il le suivrait assurer l'équilibre entre les autorités fédérales et provinciales, et en fin de compte, "l'autorité provinciale y gagnerait une victoire."

M. Pelletier suggéra que l'on réunisse les meilleurs représentants possibles des provinces et du gouvernement central pour étudier les changements constitutionnels à faire en se basant sur le rapport Rowell-Sirois.

M. Pelletier parla ensuite des objections de la province de Québec aux taxes recommandées qui lui "enlèveraient une partie de ses ressources financières". Le rapport recommande également la centralisation du contrôle financier à laquelle Québec n'est pas prêt à se soumettre. "Ces recommandations auraient pour résultat un véritable Etat fédéral avec des simulacres d'Assemblée législative dans les provinces."

Pour unir les Etats-Unis à la Grande-Bretagne

Un mouvement est lancé à New-York qui veut une union fédérale anglo-américaine

New-York, 19. (P.C.) — Le New York Times publie, dans son édition d'aujourd'hui, une annonce, couvrant complètement l'une de ses pages et qui révèle la formation, à New-York, du comité de la "Federal Union, Inc." groupement qui recommande que les Etats-Unis s'unissent, pour toutes fins utiles, à la Grande-Bretagne.

"Pour assurer la défense des Etats-Unis, dit encore l'annonce, il faut nous unir à la Grande-Bretagne. Seul, ce pays ne peut résister à Hitler. Le document met ensuite dans la bouche d'un "chef de la marine américaine" la prédiction que "Hitler peut être aux Etats-Unis en juin prochain". Il fait dire aussi à un leader de l'armée que "Hitler peut même être à Washington à la Noël".

Il demande que l'on envoie immédiatement des destroyers, des avions et des torpilleurs à la Grande-Bretagne qui en a désespérément besoin. Il ajoute que les Etats-Unis ne sauront que faire de ces armes "tant que l'Angleterre survivra". Il dit enfin que l'union que la "Federal Union, Inc." préconise est identique à celle que M. Churchill a offerte à la France, après la chute de Paris.

M. Bullitt est pris à partie par des sénateurs

On va jusqu'à dire que son discours de Philadelphie est une trahison

Washington, 19. (P.A.) — Accusant M. William C. Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis en France, d'avoir commis une trahison, un groupe de sénateurs a attaqué, aujourd'hui, le diplomate pour le discours qu'il a fait, hier, à Philadelphie, et dans lequel il a dit que les Etats-Unis étaient en danger d'être envahis par les Allemands; qu'il fallait que tous les Américains demandent la conscription; qu'il fallait enfin que Washington envoie, au plus tôt, des destroyers à la Grande-Bretagne.

Tous les sénateurs qui s'en sont pris à M. Bullitt ont opposés à la guerre.

M. D. Worth Clark, démocrate de l'Idaho, a dit : "Dans mon opinion, le discours de M. Bullitt, venant d'un homme dans sa position et dans les heures que nous traversons, est une trahison. M. Bullitt a fait de la propagande. Il a supposé les Etats-Unis d'entrer dans une guerre pour laquelle il a lui-même dit que nous n'étions pas préparés."

Le sénateur Bennett Champ Clark, du Missouri, a repris : "Si M. Bullitt réussit à nous lancer dans la guerre, ne nous inquiétons pas de ce que sera son sort. Durant la première grande guerre, M. Bullitt, alors un jeune homme de 26 ans, se trouva un emploi de tout repos au département d'Etat."

Les nôtres au congrès de la jeunesse catholique

Les RR. PP. Joseph Paré et G.-H. Lévesque et plusieurs autres

La "Semaine d'Etude" organisée par l'Union des Jeunes Catholiques Canadiennes, au Camp de La Salle, Lac Simcoe, approche rapidement. Une foule de diocèses ont déjà envoyé au secrétariat national la liste de leurs délégués. Ces délégués, prêtres et laïcs, auront l'occasion, durant cette semaine d'étude, de rencontrer des spécialistes dans les œuvres de jeunesse, les questions sociales, économiques et politiques.

Parmi les spécialistes distingués qui ont fait savoir qu'ils seront présents, mentionnons : le R. P. Joseph Paré, s.j., aumônier général de l'A.C.J.C.; le R. P. Georges-Henri Lévesque, président du Conseil Supérieur de la Coopération et Directeur de l'Ecole des Sciences Sociales, Politiques et économiques de l'Université Laval; M. Jean-Marie Martin, secrétaire du Conseil supérieur de la Coopération; M. Eugène Bussière, secrétaire de rédaction de la revue "Ensemble"; M. Voghel, spécialiste en orientation professionnelle de l'Institut pédagogique saint-Georges; le R. P. Gustave Sauvé, o.m.i., Directeur de l'Ecole des Sciences Politiques de l'Université d'Ottawa; le R. P. André Guay, directeur du Centre catholique de l'Université d'Ottawa; M. François Desmarais, directeur général des services de l'A.C.J.C.; le R. P. Villeneuve, o.m.i., aumônier général de la J.O.C.; Mgr. Alphonse Charest, aumônier militaire et curé de la cathédrale de Gravelbourg; M. l'abbé Louis Lévesque, du Centre catholique Saint-Germain, Rimouski, et un grand nombre d'autres.

Une foule de distingués spécialistes de langue anglaise seront aussi présents.

Les semaines peuvent passer en même temps de reposantes vacances. L'Union fait donc un appel à tous ceux qui sont intéressés au problème des jeunes.

Pour tous renseignements sur cette semaine d'Etude on est prié de communiquer immédiatement avec le secrétariat national de l'Union à 46, rue Elgin, chambre 16, Ottawa, Canada.

Cours complet de coopération organisé ici

Les professeurs seront le P. Lévesque et MM. Barbeau, Bois, Caron, Augers et Laurendeau

L'Action Nationale organisera un cours complet d'études coopératives; telle est la nouvelle dont on nous fait part. Ces cours seront donnés sous le patronage du Conseil supérieur de la Coopération. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal appuiera son appui à l'œuvre.

"Le mouvement coopératif a pris beaucoup d'ampleur à Montréal", nous dit un communiqué de l'Action Nationale. "C'est ainsi qu'on a vu la fondation récente de plusieurs coopératives de consommation (épicerie, vêtements, etc.). Si le mouvement est destiné à se développer davantage, comme nous en sommes convaincus, il doit avoir pour base une forte éducation coopérative."

"A Québec, deux institutions ont inscrit à leur programme des études coopératives. Montréal ne possédait aucun enseignement de ce genre. Il fallait donc l'en doter sur-le-champ."

"Mais qu'est-ce que la coopération? Et quel est l'intérêt de cette formule économique?"

"M. Edouard Montpetit rappelle à Québec, en mai dernier, que l'Ecole Sociale Catholique est en faveur de l'expansion des coopératives". Il ajoutait : "Toutes les coopératives se fondent sous le signe de l'association et toute association pour les Canadiens-français est une chose excellente, une chose à développer. Il y a pour nous, dans les circonstances présentes, la nécessité presque absolue de nous porter vers ces associations..."

"Cette nécessité se fait de plus en plus pressante. Quel que soit le résultat du conflit actuel, nous savons que l'après-guerre sera terrible si nous ne nous y préparons des maintenant. Or, dans une grande mesure, la coopération saura résoudre ces difficultés. Sachons nous y intéresser tout de suite. Mais il est difficile de s'atteler à cette tâche; mieux vaut suivre l'enseignement de quelques spécialistes qui donnent en quelques heures le résultat de leur expérience. Nous connaissons ainsi à peu de frais la technique et les principes coopératifs."

LE DIRECTEUR DES FINANCES.

L. ROBERGE.

Bureau du Directeur des Finances, Hôtel de Ville, Montréal, 20 août 1940.

ROLE DE PERCEPTION DES TAXES PERSONNELLES, D'AFFAIRES ET D'EAU

AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS public est, par les présentes, donné que le rôle de perception des taxes personnelles, d'affaires et d'eau, pour les divers quartiers de la Cité de Montréal, est complet et qu'il est maintenant déposé au bureau du sous-maire à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe, sont par les présentes, sommées d'en payer le montant au bureau du sous-maire ou à l'une des succursales de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Nationale, de la Banque Royale du Canada et de la Banque Provinciale du Canada, situées dans les limites de la Cité, dans les dix jours de cette date.

Le Directeur des Finances,

L. ROBERGE.

Hôtel de Ville, Montréal, 20 août 1940.

MEDECINS

Dr PREVOST SPECIALISTE

Des hôpitaux PARIS LONDRES NEW YORK
Maladies Sexuelles, Syphilis, Vénérables
Affections du Sang et de la Peau
Clique Privée
3440 rue Hutchison - PL 4140

Londres admire la façon dont on s'enregistre au Canada

Londres, 19. (P.C.) — L. B. C. a dit, ce soir, que c'est pour la première fois, aujourd'hui, en Angleterre, du commencement de l'enregistrement national au Canada a provoqué l'admiration des Anglais pour la façon approfondie dont se fait l'enregistrement dans le Dominion.

Lorsque les Anglais furent priés de s'enregistrer, l'an dernier, on ne jugea pas nécessaire de leur demander autre chose que leur nom, leur sexe, leur date de naissance, s'ils étaient mariés ou célibataires, leur occupation et s'ils servaient leur pays dans l'armée ou dans les organisations de la défense passive.

CITE DE MONTREAL

Service des Travaux Publics
BUREAU DE L'ARCHITECTE DE LA CITE

On recevra, à l'Hôtel de Ville, des soumissions cachetées adressées au Comité Exécutif et transmises par lettre recommandée, pour améliorer les systèmes de chauffage et de ventilation de l'Hôtel de Ville, et pour remédier à l'insuffisance de la salle du Conseil pour la Cité de Montréal, pourvu que ces soumissions soient mises à la poste le 15 septembre 1940, pour être ouvertes le 5 SEPTEMBRE 1940 A MIDI.

Les soumissionnaires pourront obtenir des copies de la formule de soumission, des plans et cahiers des charges, et toutes informations supplémentaires en s'adressant au bureau de l'Architecte de la Cité, chambre 407, à l'Hôtel de Ville, et en déposant vingt-cinq dollars (\$25.00) comme caution.

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 20 août 1940.

CITE DE MONTREAL

Taxes d'eau, d'affaires et autres taxes personnelles

1940-1941
ESCOMPTE

AVIS est par les présentes donné que l'escompte de trois pour cent (3%) sur le montant de ces taxes, ne sera accordé que d'ici au 1er septembre 1940 pour leur acquittement intégral.

INTERET

APRES cette date les dites taxes seront sujettes à l'intérêt au taux de 6 pour cent par an durant les 60 premiers jours et 7 pour cent par la suite.

COMPTES

BOURSE DE TORONTO

BOURSE DE TORONTO

Mortgage et Goodyear Tire ont avancé d'un point et plus, British Am Oil a monté de $\frac{1}{4}$ et International Petroleum a faibli d'autant. Les boissons ont été stables, mais les autres services publics penchaient

côté de la baisse. Dans les aciéries, Page-Hersey a baissé de $\frac{1}{2}$ et
of Canada a grimpé de $\frac{1}{2}$ à 10%, et Brown a été légèrement plus vigo-

Ventes Titres	Haut Bas Clôt.	tires —	Ottawa
Alcan	78 1/2 79 1/2 79 1/2	—	—
Bell	60 1/2 60 1/2 60 1/2	—	—
CIBC	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Dominion	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Empire	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Genesee	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Imperial	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Manitoba	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Noranda	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Papier	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Power Corp.	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Royal Bank	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Saskatchewan	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Toronto-Dominion	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Union Pacific	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Western Union	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Windsor	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—
Yukon	48 1/2 48 1/2 48 1/2	—	—

20 Buff Ank	300	300	300	INT. OF	20	20	10
10 Can Cem	4 1/2	4 1/2	4 1/2				
2 Can Perm	124	124	124				
200 Cdn Brew	115	115	115	Farm. hier	92.59	87.53	40.43
22 Cdn Brew	115	115	115	Chang. net	+ .04	+ .51	

237 Cdn Brew	25	24	25	From ant.	92.85	87.02	60.94
8 B du Comm	145	145	145	Il y a 1 sem.	94.12	88.72	62.35
25 Canners	614	614	614	Il y a 1 mois	90.35	85.87	59.48
600 Cdn Car	154	154	154	Il y a 1 an	109.22	117.10	88.60
800 B D	154	154	154	Il y a 1 an	109.22	117.10	88.60

180 Imp. Bank	186	186	186
118 Imp. Oil	9%	9%	9%
55 Imp. Tob	12%	12%	12%
65 Int. Siekel	35	35	35

345 Int Pete	144	14	14	ment de \$17.27 à la tonne le mo-
6700 Jellicoe	21	2	2	dérent et à \$197,018 pour 12,516
4164 Kerr Add	220	28	28	donnant une moyenne de \$15.7
606 Kirk L	81	81	81	tonne en juillet 1939.
105 Lake Shore	184	184	184	

100	Silvaco	60	60	60	112,394 comparé à 112,394
10	Stl of Can	65 1/2	65 1/2	65 1/2	précédent après déduction de
2200	Steep Rock	137	135	132	préciation et de l'impôt sur le
2000	Straw L	4	4	4	La production a rapporté
225	Trask U	105	105	105	avec l'usage de 34,395 tonnes

10 Un Gas	14%	14%	14%	neral, soit une récupération r
20 Unit Fuels A P	35	35	35	de 114,47 A la tonne, contre 13
30 Walker	26	26	26	22,031 tonnes. Le coût d'expl
35 Walker P	18%	18%	18%	s'est traduit par \$3,42 la tonne

9500 Wendigo	10	8	10
85 Weston	11	11	11
125 Wright H	\$80	\$80	\$80

Ventes Titres	Haut	Bas	Clôt
116 Cons. Pap.	4	4	4
20 Dome Brid.	23 1/2	23 1/2	23 1/2

500 Kirk Town	7 1/4	7 1/4	7 1/4
75 Mt. Power	27 1/2	27 1/2	27 1/2
Total des ventes: 65,000 actions.			

Par **POTTER & Co.**
427, St-Jacques

Abbeville	1	9	Courmor Mining
Albany River	7	9	M. F. C. Buckland, gérant d
Attabasca Port	2	4	nor Mining Co. Ltd rapporte
Area	2	4	production de la mine durant
Aspen	4	5	

Argosy	1	2	s'est élevée à \$31,540, comparat
Athons, anc.	1	2	à \$51,262 durant le mois préc
Barber Larder	1	2	\$59,869 durant le mois corres
Beecher	11	14	l'an dernier. Le rendement s
Beresford Lake	2	2	cette entreprise pour les 1

Big Master	1	2
Bilmac	1	2
Brown-Bouquet	1	2
Cadillac Exp.	4	2
Cam. Bandera	1	2

Capital Rouyn	1	puits de Cournoir et 64 p.c. du
Central Man.	2	Beaufort. La moyenne a donné 1
Cheminis	2 1/2	tonne de minéral traité.
Chiboumeau	2	On s'attend à d'importantes
	2	vertes A 300 à l'est de la cou

Coin Lake	10	versale allant vers le nord du p
Cornor, nouv.	10	tuel.
Crow Shores	4	
Cunliffe	2	
Dominion Cadillac	2	

De Santa	6	9
Dubuisson	7	10
East Lacoma	2	10
Elmos	8	10

Francis Oils	20	0	Ottawa, 19. — Le désir d
Fontana	2	0	quelque chose en retour du
Hiawatha	3	4	ment de la jeunesse canadien
Hugh Pam	3	4	est elle combattre l'ennemi
Hutchison Lake	114		

Kenora	14	16	est allée combattre à Vimy.
Kewagama	1	2	ministre M. Percy-J. Anderson, mu-
Lacoma	1	2	nière de Lawrence-Station, M.
Lake Dufault	13	17	donner un exemple d'abnégation.

Lake Geneva	4	2	nèreuse et inspiratrice.
Lake Howan	2	2	
Lanier	10		L'hon. William-P. Mulock, i
Lardero	13½		des postes, annonce que, dans
L. L. Lagoon	10		tes qu'il a reçu de M. Ander

Leroy Mines	1	1
Louvre	1	1 1/2
Magnet Consolidated	66	65
Magnet Lake	12	14
Magnet, Inc.	9	9

Martin Bird	4	Le maître de poste Anders
Melba	1	plus demandé que cet argent
Moffatt Hall, nouv.	1	pas placé en son nom ni en cel
Mooshia	1	d'absence de guerre ou de la
Mother Love Lee	8	

National Malaria	78	19
Negus	46	50
Norbeau	17	15
Norlake		
N. A. Macchidonum	18	22

1.	Obalski	3	2	qui ont traversé l'océan pour
	Oklend	3	2	défendre en arrêtant l'ennemi
4.	O'Leary, Martine	1	2	me suis demandé ce que je fais
	Osmiska, Copper	3	4	aux et pour mon pays" attel

Orlolo		2
Ornit		4
Pon. Canadian		4
Pascalis		15
Blades, Dale		15

Porcupine Lake	1	1
Polaris	18	18
Pontiac Rouyn	1	1
Presider	1	1

Privateer	45	50
Proprietary	120	140
Que. Eureka		1
Quebec Manitoa	5 1/2	6 1/2
Ramco		10

	Rand, Malartie	615	7 15	Le courrier pour la Suisse et le Vatican
	Red Gold			
m	Ribago, nouv.			
77	Rose Gold, nouv.			

91	Routhier Cadillac		1
92	Rouyn Reword		1
93	Rubec		1
94	Sachigo River	125	268
97	Scott Chibouche	1	2

23	Shawmaque	4	pour être transmis à la Su
99	Shenango	4	Cité du Vatican. Le cours
94	Sinco Extn Gold	2	acheminé via l'Angleterre
96	Smelters' Gold	1	

61	South Malaitia	7	transporte de la, en partie par
65	Springer Sturgeon	3	de l'air, en partie par terre.
68	Thompson Cadillac	2	Ce courrier est soumis à
76	St-Pierre Cadillac	4	ennemi et l'on devrait, p
76	Tihlement Island	2	

29	Tonawanda	1	quent, user de la plus grand
31	Union Mining	3 1/2	tion pour ce qu'on envoie et
77	Val D'Or Minerals	8 1/2	écrit.
88	Walker Patricia	2	

NOTRE PAVON NATIONAL

Gin MELCHERS

LA BOISSON LA PLUS SAINTE
PLUS FORTI PLUS SAUVAGE

30 cc. \$1.00
25 cc. \$0.80
40 cc. \$0.45

Produit de Melchers Distillers Limited, Montréal et Berthierville

Le Canada

HERNIE

MM. les Médecins recommandent la ceinture BONIN. Redonnez absolument normal. Portez la ceinture BONIN (brève) par la spécialiste en ceinture herniaire BONIN faite sur mesure. Ne se déplace jamais. Ecrivez pour brochure GRATUITE.

Bureau et renseignements: 9 a.m. à 5 p.m.

ANTOINE BONIN, spécialiste en ceinture herniaire

3617 AVE. PINEAU
via-à-vis Parc Lafontaine, Montréal. Tél.: AM. 8660

12

MONTREAL, MARDI 20 AOUT 1940

Trois morts dans des accidents de la route

Un vieillard de 90 ans est tué dans une collision près de Joliette — Quatre autres personnes sont aussi blessées dans cet accident — Un enfant tué par un taxi et un homme par un camion

Joliette, 19. (Spécial au Canada) — Un ménage fut tué et quatre autres Montréalais blessés, hier midi, dans une collision d'autos survenue sur la grande route, à une couple de milles de Lanoraie, village situé à une quarantaine de milles à l'est de Montréal.

M. Honoré Clément, 90 ans, 2269, avenue De LaSalle, à Maisonneuve, succomba vers 7 h. ce soir, à l'hôpital Saint-Eusèbe de Joliette, où on l'avait transporté d'urgence à la suite de l'accident. Le cadavre est actuellement à la morgue Maurice Brison, de Joliette, où une enquête sera tenue incessamment par un jury sous la présidence du Dr Paul Lamarche, de Joliette, coronar du district.

Les autres personnes qu'on transporta aussi à la même institution, à la suite de la collision, sont M. Joseph Clément, 56 ans, fils du défunt et aussi domicilié à 2269, avenue De LaSalle; M. et Mme Vital Carrière, respectivement âgés de 67 et 66 ans, domiciliés 8406, rue Drolet, à Montréal, ainsi qu'un garçon d'une quinzaine d'années, qui fut le seul à s'en tirer avec des blessures légères.

M. Joseph Clément, ainsi que M. et Mme Vital Carrière, sont hospitalisés à St-Eusèbe, où l'on nous déclara, tard ce soir, que M. Carrière avait le crâne fracturé et qu'il était dans un état "plutôt précaire". Son épouse est devenue sourde à la suite de l'accident.

Le Dr Lamothe a fait rapport sur l'eau de Longueuil

Il dément les rumeurs mettant en doute la qualité de l'eau de l'aqueduc

La Municipalité de Longueuil nous communique: Une rumeur mettant en doute la qualité de l'eau de l'aqueduc de Longueuil vient d'être démentie catégoriquement. Sur l'ordre des autorités municipales, les analyses ont été multipliées et les résultats n'ont prouvé rien d'anormal. Le conseil municipal désire rassurer les résidents de Longueuil et du voisinage, en publiant le rapport textuel que le Dr Armand Lamothe, directeur du service d'hygiène de la Cité de Longueuil, vient de rendre public, de même que les déclarations du Dr J. E. Thomas, médecin hygiéniste de Chamby-Verchères.

Voici la lettre du Dr Lamothe à M. Denis Viger, secrétaire-trésorier de la Cité de Longueuil:

"Monsieur le secrétaire, "Au sujet d'une certaine rumeur mettant en doute la pureté de l'eau de notre aqueduc, je dois vous informer qu'il n'y a rien de plus faux. L'eau de notre aqueduc subit 4 épreuves par jour; 4 échantillons pris à 4 endroits différents ont donné les résultats les plus satisfaisants. Nous avons ici un bulletin des derniers rapports du Bureau d'hygiène allant du 2 au 12 août courant, attestant que notre eau est absolument potable, et si nous comparons avec d'autres villes de la province, Longueuil est au premier rang pour son eau. Alors, aucune crainte d'épidémie ou de maladie due à l'eau".

(Signé) Dr Armand Lamothe, directeur du service d'hygiène de la Cité de Longueuil.

Appuyant les constatations précédentes, le Dr J. E. Thomas, inspecteur du service provincial d'hygiène, soutient que notre eau est parfaitement exempte de danger de contamination ou de propagation de fièvre typhoïde.

S'appuyant sur les rapports des échantillons fournis au Bureau provincial, le Dr Thomas démontre que notre eau est l'une des meilleures de la province. Ayant été à même de constater le travail et le dévouement du surintendant de l'aqueduc, M. Hector Leclerc, l'inspecteur provincial a souligné son appréciation à son égard et l'a félicité auprès de l'autorité municipale.

Le service d'eau La Cité de Longueuil invite tous les citoyens qui ont à se plaindre d'une faible pression d'eau à donner immédiatement leur nom et leur adresse à l'AQUEDUC MUNICIPAL, 227, rue St-Charles (téléphone 2408).

À l'aide d'un compresseur, tout service d'eau rapporte non satisfaisant, sera nettoyé des détritus qui peuvent obstruer les conduits.

Prière d'aviser le service de l'aqueduc avant le 3 septembre, date à laquelle l'on procédera à ce travail.

Résolution de Sympathies Le conseil municipal de Longueuil a voté une résolution de condoléances à l'adresse de la ville de Montréal-Sud qui vient de perdre son secrétaire-trésorier, M. W. Gordon Johnson. Des sympathies sont aussi offertes à la famille Johnson.

Plusieurs pilotes vont chercher les avions aux E.-U.

Au moins dix pilotes d'Air-Canada se sont enrôlés dans l'aviation

M. D. C. Colyer, vice-président d'Air Canada, annonce que 40 employés de la compagnie ont déjà pris du service, dont 10 ou 12 sont devenus pilotes. Mais un ordre-en-conseil exempté du service les officiers de réserve qui travaillent pour la compagnie. Mais celle-ci les laisse libre de choisir. Pourtant, si tous partaient, elle perdrait près d'un tiers de ses effectifs.

Les officiers d'Air Canada ne peuvent servir comme instructeurs, tout d'abord parce qu'ils n'ont pas le temps et, ensuite, parce qu'ils sont d'une grande utilité. Ils aident au transport des avions fabriqués aux États-Unis.

Noyade à Chicoutimi Chicoutimi, 19. (P.C.) — Roméo Tremblay, âgé de 20 ans, de Saint-Louis-de-Courville, s'est noyé, hier, dans la rivière Shipshaw. Le corps fut repêché par Odell Dubé, de Green River, N.-B.

Le conseiller Goyette prête son bureau pour l'inscription nationale Le conseiller municipal A.-E. Goyette, du quartier St-Jean-Baptiste, a prêté "avec plaisir" son bureau pour l'inscription nationale. On y a obtenu des résultats très satisfaisants. Plus de 375 personnes, sur un total d'environ 700, se sont enrôlées au cours de la journée.

Le conseil municipal de Longueuil a voté une résolution de condoléances à l'adresse de la ville de Montréal-Sud qui vient de perdre son secrétaire-trésorier, M. W. Gordon Johnson. Des sympathies sont aussi offertes à la famille Johnson.

Le conseil municipal de Longueuil a voté une résolution de condoléances à l'adresse de la ville de Montréal-Sud qui vient de perdre son secrétaire-trésorier, M. W. Gordon Johnson. Des sympathies sont aussi offertes à la famille Johnson.

Le conseil municipal de Longueuil a voté une résolution de condoléances à l'adresse de la ville de Montréal-Sud qui vient de perdre son secrétaire-trésorier, M. W. Gordon Johnson. Des sympathies sont aussi offertes à la famille Johnson.

Le conseil municipal de Longueuil a voté une résolution de condoléances à l'adresse de la ville de Montréal-Sud qui vient de perdre son secrétaire-trésorier, M. W. Gordon Johnson. Des sympathies sont aussi offertes à la famille Johnson.

Le conseil municipal de Longueuil a voté une résolution de condoléances à l'adresse de la ville de Montréal-Sud qui vient de perdre son secrétaire-trésorier, M. W. Gordon Johnson. Des sympathies sont aussi offertes à la famille Johnson.

L'enregistrement national démarre en grande vitesse



Des huit heures hier matin, tous les bureaux d'enregistrement de la ville de Montréal ont été pris d'assaut et à dix heures hier soir, il y avait encore affluence à certains d'entre eux, notamment ceux d'Outremont où on a dû refuser l'admission à plusieurs personnes, quoi qu'on ait travaillé jusqu'à onze heures. Tous les groupes ethniques ont répondu à l'appel du gouvernement fédéral. Notre vignette du haut représente l'intérieur d'un bureau d'enregistrement dans un quartier cosmopolite. On y reconnaît des types de plusieurs races. Celle du bas a été prise au bureau du Chinatown. (Photo CANADA).



Des huit heures hier matin, tous les bureaux d'enregistrement de la ville de Montréal ont été pris d'assaut et à dix heures hier soir, il y avait encore affluence à certains d'entre eux, notamment ceux d'Outremont où on a dû refuser l'admission à plusieurs personnes, quoi qu'on ait travaillé jusqu'à onze heures. Tous les groupes ethniques ont répondu à l'appel du gouvernement fédéral. Notre vignette du haut représente l'intérieur d'un bureau d'enregistrement dans un quartier cosmopolite. On y reconnaît des types de plusieurs races. Celle du bas a été prise au bureau du Chinatown. (Photo CANADA).

Les ménagères n'ont pas trop le temps de voir à leur ménage

Les sous-registres ont acquis hier la conviction que les ménagères travaillent. Toutes celles qui se sont enrôlées hier ont répondu sans hésiter, à la question: "Combien de semaines avez-vous travaillé durant les derniers douze mois?" — 52 semaines.

Les impressions d'un visiteur franco-américain

Il admire sans réserve la mentalité des "habitants" du Québec — Les églises de village

Le représentant du Canada a eu l'avantage de rencontrer hier M. Jules Chartrand, vice-président de la librairie St-Michel, à Boston.

M. Chartrand est le type parfait du franco-américain. Canadien de naissance, il s'est naturalisé, il y a quelques années, aux États-Unis où ses affaires le retiennent maintenant.

Le père de M. Chartrand, ancien gérant de la maison Granger & Frères, de Montréal, fut autrefois appelé à fonder à Boston une maison d'articles religieux canadiens français qui devait rapidement la plus importante de la ville puis de la Nouvelle-Angleterre.

La librairie St-Michel fait d'importantes affaires avec le Canada, et représente aux États-Unis une dizaine de manufactures françaises d'articles religieux.

M. Jules Chartrand qui, depuis sa plus tendre enfance, a cultivé et développé ses connaissances dans le domaine de l'activité paternelle, a le culte du beau et ses jugements sur

(Suite page huit)

Deux mille secours employés sur les travaux du gouvernement

Le nombre des ouvriers augmente chaque jour sur les travaux du gouvernement provincial. On n'en connaît pas leur nombre exact, mais on croit que près de deux mille sont actuellement au travail. Les anciens chômeurs sont transportés chaque matin sur les lieux et ramenés le soir à Montréal.

Le conseiller Goyette prête son bureau pour l'inscription nationale

Le conseiller municipal A.-E. Goyette, du quartier St-Jean-Baptiste, a prêté "avec plaisir" son bureau pour l'inscription nationale. On y a obtenu des résultats très satisfaisants. Plus de 375 personnes, sur un total d'environ 700, se sont enrôlées au cours de la journée.

Noyade à Chicoutimi

Chicoutimi, 19. (P.C.) — Roméo Tremblay, âgé de 20 ans, de Saint-Louis-de-Courville, s'est noyé, hier, dans la rivière Shipshaw. Le corps fut repêché par Odell Dubé, de Green River, N.-B.

Des inconnus dynamitent un pont, à St-Nicéphore, pour saboter l'enregistrement

Drummondville, 19. (Du correspondant du "Canada") — Dans le but d'empêcher les gens de St-Nicéphore, hameau situé à environ cinq milles d'ici, de se rendre au bureau de l'enregistrement national, des inconnus ont dynamité le pont qui mène à la route nationale et qui donne accès à l'école où se tient le registre.

Le pont a sauté, mais l'enregistrement se fait quand même, le plus normalement du monde, depuis 2 heures 30 cet après-midi.

Les vitres de l'école, sur laquelle, pendant la nuit, on avait accroché un grand écriteau invitant les gens à ne pas aller

s'enregistrer, ont volé en éclats, mais il n'y a pas eu d'autres dégâts.

L'explosion s'est produite vers trois heures du matin et elle a réveillé tous les dormeurs du village.

Les malfaiteurs avaient chargé le pont de grosses pierres de champ avant de placer dessous un bâton de dynamite. Ce sont ces pierres, qui en volant, ont brisé les fenêtres et une partie du toit de l'école.

Les agents de la police fédérale, de la police provinciale et de la police municipale de Drummondville, sous la direction de M. Anthime Simard, font enquête sur cette affaire, et ils s'attendent à effectuer des arrestations sous peu.

Vol à main armée de \$2,000 dans une banque à Rosemont

Les bandits, armés d'un fusil de chasse, auraient été blessés par un caissier de la Banque Canadienne Nationale, à 2551 est, rue Beaubien

Deux bandits, — l'un armé d'un fusil de chasse, — firent irruption dans une succursale de la Banque Canadienne Nationale, située 2551 est, rue Beaubien, peu après midi, hier, et ils se firent remettre environ \$2,000 en billets de banque avant de prendre la fuite. L'un des bandits tira deux coups de feu par une fenêtre, et l'on croit qu'il blessa un des bandits.

La brigade préposée aux vols à main armée, commandée par le lieutenant-député Wilfrid Bourdon, de la Sûreté municipale, travaillant sous la direction personnelle de M. Armand Brodeur, directeur adjoint de la police municipale, enquête actuellement sur cette affaire.

Ce crime, — le deuxième du genre à Montréal depuis une semaine, — fut perpétré vers 1 h. 30 hier après-midi. Il y avait à ce moment, quatre employés dans la banque, située à l'angle des rues Beaubien et Molson, à Rosemont, MM. Gérard Binette, caissier, Marcel Perrault, comptable, Donat Fortin, préposé au grand-livre, et M. J. Tremblay, commis. Il n'y avait pas de clients.

L'un des deux "gunmen" braqua son fusil de chasse sur M. Binette, le caissier, et son complice plaça rapidement dans un petit sac tous les billets de banque sur lesquels il put mettre la main. Puis l'un des bandits donna l'ordre à M. Binette de se coucher sur le plancher.

Fuite dramatique Les deux apaches se sauvèrent alors en courant vers une voiture stationnée près de la banque. M. Binette, caissier, se releva promptement et saisit un revolver qu'il avait dans le tiroir de sa caisse. Il courut alors à une fenêtre, vit les bandits monter dans leur auto et tira deux coups

de feu dans la direction de la voiture. Il déclara plus tard que la vitre d'arrière avait été brisée par son premier coup de feu. Le caissier courut à la porte de la banque où, avec l'aide d'un automobiliste, il poursuivit les bandits jusqu'au boulevard Rosemont.

À la suite de ce vol sensationnel, la rumeur voulut que les bandits eussent été capturés. Cela n'était pas exact. Deux individus furent bien conduits aux quartiers généraux de la Sûreté municipale, pour y être interrogés, mais ils furent tous deux relâchés un peu plus tard, lorsque l'on constata qu'ils n'étaient pas compromis dans cette affaire.

Le conseil municipal se réunira jeudi

Le Comité exécutif de la ville de Montréal tient séance cet après-midi, à 3 heures, pour discuter des questions d'un intérêt particulier. Le conseil municipal se réunira jeudi après-midi à la même heure.

Mort subite

M. Charles Michaud, 49 ans, 5857, avenue DeLozier, s'affaissa et mourut subitement hier, peu après 6 h. hier soir, en revenant de son travail. Un médecin, mandé d'urgence, ne put que constater son décès. Le cadavre fut transporté à la morgue, pour fins d'autopsie et d'enquête. Le lieutenant Joseph-Henri Vachon, du poste de Rosemont, fit les constatations d'usage, de concert avec les agents Boille et Perron de radio-police.

Il y a déjà 40 p.c. des intéressés d'inscrits dans la ville de Montréal

Dès huit heures hier matin, les bureaux des registraires ont été pris d'assaut — L'enregistrement se fait très vite — Les précieux concours des aides bénévoles

L'enregistrement national s'achève avant demain soir, si l'on en juge à l'empressement que les Montréalais ont mis hier à remplir les formulaires distribués dans les seize circonscriptions électorales de l'île de Montréal. Les registraires, dans un rapide calcul après une journée bien remplie, affirmaient généralement hier soir que plus du tiers des intéressés s'étaient enrôlés dans cette première journée, sans compter ceux qui se sont déjà enrôlés la semaine dernière à leur travail.

L'un des registraires affirmait qu'à l'heure actuelle au moins quatre millions de Canadiens sont enrôlés. À Montréal le nombre des inscrits est déjà de 300,000 et l'on croit qu'il y aura en tout 800,000 enrôlements de faits demain soir.

Dès la première heure Les citoyens de Montréal ont envahi les bureaux d'enregistrement dès la première heure hier matin et cela dans tous les quartiers de Montréal, tant chez les Canadiens français que chez les Anglais et les Canadiens d'origine chinoise. On dit que la moitié du quartier chinois est enrôlée et que les registraires du Chinatown ont déjà 1,800 formulaires remplis. En général, on peut dire que l'enregistrement va plus vite encore que l'on ne prévoyait et ceux qui pensaient, la semaine dernière, que la tâche énorme d'enregistrer la population dans le court espace de trois jours, est une chose matériellement impossible se sont apparemment trompés.

L'enregistrement fut accéléré grâce au précieux concours de certaines aides bénévoles dans chacun des districts électoraux. Les auxiliaires allaient même jusqu'à mener les assistants registraires dans les maisons pour consigner les réponses des malades et des infirmes. Par ailleurs, on voyait des familles entières, les domestiques compris, des familles pauvres, des familles riches, faire la queue devant les bureaux d'enregistrement sous la direction du père ou de la mère.

Affluence matinale L'affluence fut grande, surtout hier matin et à l'heure du midi. C'est pourquoi les registraires demandaient à ceux qui peuvent facilement s'enregistrer entre dix heures du matin et midi et entre deux heures et cinq heures, de bien vouloir se présenter à ces heures afin de permettre à la foule des travailleurs de toutes les classes de s'enregistrer à l'heure du dîner entre midi et deux heures et après cinq heures.

Tout fut calme L'enregistrement a tenu la police occupée, mais pas comme certains le prédisaient. Au contraire, c'était plutôt pour activer l'enregistrement que les agents devaient intervenir. La police a aussi reçu quelque 700 demandes téléphoniques de renseignements.

Dans Outremont Dans Outremont, M. Paul Gagnon, registraire, affirmait hier soir que 16,500 des 50,000 citoyens du district s'étaient enrôlés. Il nous pria de remercier chaleureusement tous les aides bénévoles, tant canadiens-français que canadiens-anglais et autres qui ont tous eu fort à faire toute la journée et jusqu'à une heure après celle fixée pour la fermeture des bureaux.

Des soldats invalides reviennent au Canada

Environ deux mille enfants et des passagers se trouvent aussi sur les paquebots convoqués. Tous paraissent d'excellente humeur après une traversée sans incidents

D'un port canadien de l'est, 19. (P.C.) — Plusieurs paquebots britanniques convoqués sont arrivés, tard aujourd'hui, par un léger brouillard. Le plus grand succès obtenu l'arrivée des navires, mais il a été dit qu'environ 2,000 enfants sous la protection du gouvernement anglais étaient à bord des navires, ainsi que des soldats canadiens invalides renvoyés dans leurs familles et des passagers. Les autorités ont annoncé qu'une partie des enfants seulement descendrait ce soir.

La plus grande activité régnait sur les quais au moment où les paquebots et les navires de guerre qui les accompagnaient entrèrent dans le port. Plusieurs remorqueurs et de petits navires sillonnaient le port, et l'on pouvait voir sur les passerelles des navires qui s'amarrèrent, des militaires, des enfants et des passagers.

Tous paraissaient d'excellente humeur et furent unanimes à déclarer que le voyage avait été agréable et sans événements. Les enfants, vêtus de toutes les façons imaginables, de-

vaient s'amuser ferme, car on pouvait les entendre bien avant que les navires n'accostèrent.

On questionna les enfants appuyés à la passerelle d'un navire, mais la plupart répondait qu'il ne savait pas où ils allaient. L'un d'eux s'enquerra avec un peu d'anxiété si l'on parlait d'anglais ou si la langue commune était plutôt le français. Il parut surpris lorsqu'on lui annonça que l'anglais était couramment parlé au Canada.

Le navire des soldats canadiens fut le premier à s'amarrer. Les soldats lancèrent des sous-anglais sur les quais. Les petits anglais se familiarisent rapidement avec les termes canadiens, et aussitôt arrivés, ils demandaient des "cents" et des "nickels" aux représentants officiels et aux autorités de la marine, de l'aviation et de l'armée avec qui ils parlaient.

68 de ces enfants doivent se rendre en Ontario, et la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba en recevront chacun 50. 18 iront dans le Québec et le reste dans les provinces maritimes.

Triple arrestation effectuée par la brigade préposée aux vols à main armée

Trois jeunes individus furent appréhendés, hier, par les agents de la Sûreté municipale, au sujet d'un vol à main armée perpétré il y a environ cinq semaines, dans un bureau de la Compagnie du téléphone Bell, 901, avenue Atwater.

Les inculpés dans cette affaire sont Danny O'Brien, 17 ans, Louis Shafey, 16 ans et Willie Paquette, 26 ans, tous trois sans lieu de domicile connu. Ils comparaitront, aujourd'hui, en correctionnelle, sous les accusations de vol à main armée et de conspiration. La triple arrestation fut effectuée par le lieutenant-député Wilfrid Bourdon et les agents-députés Henry Bond, Jos. Bédard et J. DeSers, de la brigade préposée aux vols à main armée.

Le vol en question fut commis un peu après 11 h. du matin, le samedi 13 juillet dernier. Les deux caissiers, MM. W. R. Law et C. Hamilton, étaient seuls dans le bureau déjà mentionné, lorsque deux "gunmen" entrèrent et forcèrent les employés

de leur remettre une somme de \$55, propriété de la compagnie. Ils prirent alors la fuite dans une auto, conduite par un complice qui les attendait au volant.

Le pèlerinage de l'Association des chômeurs le 2 septembre

L'Association des chômeurs organise un pèlerinage à la chapelle de la Réparation pour le 2 septembre prochain. Les pèlerins s'y rendront à pied.

La fête sera sous le haut patronage de Mgr J.-C. Chaumont, vicaire général du diocèse de Montréal, et sous la présidence d'honneur de M. C.-A. Gascon, et de M. Joseph Jean, député de Mercier aux Communes, et de M. Z. Lavigne.

M. Edgar Laliberté, avocat, est le président de l'Association.

R. S. V. P. Par Adrien ROBITAILLA

Voici cinq questions. Pouvez-vous y répondre? Notez les réponses que vous croyez bonnes... et tournez à la page 5 du Canada de ce jour, où se trouvent les réponses exactes. Faites la comparaison.

QUESTIONS

1—Le Pape est le seul monarque du monde à porter en même temps trois couronnes. Pourquoi cela et quel est le symbole attaché à chacune d'elles?

2—La science peut-elle aujourd'hui prédire à coup sûr tous les cataclysmes: tremblements de terre, trombes marines, etc. Comment s'y prend-elle dans ses prédictions?

3—L'Islande, c'est la terre des glaces, du moins d'après son nom. Est-il ainsi dans la réalité des faits? N'y pourrait-on trouver des endroits d'une température plus élevée?

4—Puisque l'arc nous était connu avant eux, les Indiens ne nous auraient-ils donc légué que la pipe et le jeu de crosse, que nous appelons à tort le jeu de lacrosse?

5—Il est plutôt rare de voir une chose destinée à des voyants inventée par un aveugle. N'en pourriez-vous trouver une? Par exemple, une chose que j'emploie moi-même en ce moment?

Voir réponses en page 5